

Présents :

Messieurs	Marc Kilcher Philippe Decrey Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Adrien Rufener	Président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Nadia Giacobino Katia Gregori Marta Macchiavelli	Danielle Oppliger Heidi Tercier
Messieurs	Sami Agraniou Andrew Arpidone David Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman	Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Guy Saudan José Simoes Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche Philippe Zaugg
excusée		
Madame	Janine Delmenico	

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Nomination d'un membre de la Gauche Sociale (GS) à la présidence du bureau du conseil municipal, pour siéger jusqu'au 31 mai 2018, en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente en place démissionnaire. (dm-17-03)
2. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. séance du 20 juin 2017
 - 1.2. séance extraordinaire du 25 juillet 2017
3. Assermentations :
 - 2.1. M. Sami Agraniou, conseiller municipal, du groupe « Les Verts – Vivre à Thônex » (VI-VE), en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire. (dm-17-04)
 - 2.2. Mme Danielle Oppliger, conseillère municipale, du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR), en remplacement de M. Hans-Rudolf Roth, démissionnaire. (dm-17-05)



- 2.3. M. José Simoes, conseiller municipal, du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC), en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire. (dm-17-06)
4. Nomination d'un(e) président(e) du groupe PLR à la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie », en remplacement de M. Hans-Rudolf Roth, démissionnaire. (dm-17-07)
5. Nomination d'un(e) vice-président(e) PDC à la commission « écoles, jeunesse », en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire. (dm-17-08)
6. Nomination d'un(e) vice-président(e) du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR) à la commission « finances » en remplacement de M. Ashwani Singh, qui ne siègera plus au sein de cette commission. (dm-17-14)
7. Nomination d'un(e) délégué(e) VI-VE à la « Maison des Quartiers de Thônex » suite à la démission de Mme Katia Contreras. (dm-17-09)
8. Nomination d'un(e) délégué(e) VI-VE à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire. (dm-17-10)
9. Nomination d'un(e) délégué(e) PDC au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini démissionnaire. (dm-17-11)
10. Communications du bureau du conseil municipal.
11. Communications du conseil administratif.
12. Rapports des commissions.
13. Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote pour 2018. (dm-17-12)
14. Adoption du nouveau règlement du cimetière. (dm-17-13)
15. Centre sportif Sous-Moulin demandes de crédit en vue des travaux suivants :
 - 15.1 DT-112 – rénovations au stade des Trois-Chêne demande d'un crédit de CHF 2'068'500,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 6'205'500) en vue de la rénovation des gradins et des vestiaires actuels, création d'une nouvelle voie de circulation et création d'un nouveau parking en surface au stade des Trois-Chêne. (da-17-12)
 - 15.2 DT-159 – éclairages terrains de football au stade des Trois-Chêne demande d'un crédit de CHF 181'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 545'000,-) en vue du renouvellement des éclairages des terrains B et C. (da-17-13)
 - 15.3 DT-181 – espace multisports au CSSM demande d'un crédit de CHF 72'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 216'000) en vue de la création d'un nouvel espace multisports. (da-17-14)



16. Demande d'un crédit de CHF 72'650'000,- en vue de l'acquisition, par la commune de Thônex, des droits de superficie distincts et permanents des DDP n°6580, 6582 et 6585 et dépendances des immeubles LUP des Communaux d'Ambilly et autorisation au conseil administratif d'emprunter la somme de CHF 62'000'000,-. (da-17-15)
17. Demande d'un crédit de CHF 143'000,- en vue du raccordement informatique des différents bâtiments communaux affectés aux activités de l'administration communale. (da-17-16)
18. Transfert de la parcelle n°6270 d'une surface 4.202 m², fe 24, du cadastre de la commune de Thônex, propriété de la commune, sise au 100, chemin de la Mousse, du patrimoine administratif au patrimoine financier à la valeur comptable de CHF 2'226'295,-. (da-17-17)
19. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000,- en vue de généraliser la levée des déchets verts de cuisine à l'ensemble du territoire communal. (da-17-18)
20. Demande d'un crédit de CHF 600'000,- en vue de relier la chaudière à bois de l'école Marcelly aux bâtiments de la salle des fêtes par une liaison de commande de chauffage à distance (CAD) (da-17-19)
21. Projets de délibération.
22. Projet de motion déposé dans le délai légal par les membres du parti Démocrate-Chrétien, intitulé : « encouragement aux entreprises formatrices ». (mm-17-05)
23. Propositions du conseil administratif.
24. Questions écrites.
25. Propositions individuelles.

@

0. Préambule :

M. Philippe Noël, vice-président, ouvre la séance à 20h05 et informe qu'il assure la présidence jusqu'à la nomination du nouveau président.

1. Nomination d'un membre de la Gauche Sociale à la présidence du bureau du conseil municipal en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-03)

M. Noël donne lecture de la lettre de démission de la présidente du conseil municipal, Mme Fidelina Gomes Dias

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai le regret de vous annoncer ma démission du conseil municipal et de sa présidence.



C'est l'achèvement d'une belle aventure qui a commencé il y a huit ans, lorsque nos concitoyennes et concitoyens m'ont donné la possibilité de travailler en leur nom, pour l'amélioration de notre commune.

Bien que ma volonté d'œuvrer pour le bien de Thônex ait gardé toute sa force, je ne peux pas en dire autant de ma santé. Victime d'une subite et imprévisible détérioration de mon état de santé ainsi que de celui de ma mère, j'ai dû faire un choix difficile, celui de me retirer de l'ensemble de mes activités politiques. J'avais l'intention d'honorer mes engagements jusqu'à leur terme, mais force est pour moi de constater que je ne suis plus en mesure de pouvoir assurer correctement mon mandat.

Je garderai toujours avec moi le souvenir de ces années passionnantes d'immersion dans le système démocratique suisse, et, si Dieu le veut, nos chemins se croiseront à nouveau un jour.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre mandat. Vive Thônex, vive Genève et vive la Suisse.

Thônex, le 19 septembre 2017

puis, de la lettre de M. Joseph Camuglia, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS) :

Monsieur le premier Vice-Président,

Comme vous le savez désormais, Mme Fidelina Gomes Dias a malheureusement été contrainte de démissionner pour des motifs de santé.

Bien que nous regrettions son départ, nous comprenons son choix et tenons à saluer son engagement pour la commune ces dernières années.

Au début de la législature, nos groupes ont tous convenu que l'exercice 2017-2018 de la présidence du conseil municipal serait assurée par un représentant de la Gauche sociale. Dans l'idée d'honorer cet engagement, la Gauche sociale a l'intention de présenter la candidature de M. Adrien Rufener à la présidence du conseil municipal.

Nous sommes certains que ses valeurs et ses compétences sont à la hauteur de la tâche, et fiers de la possibilité que le premier citoyen de la commune soit un jeune.

Ainsi, Monsieur le premier Vice-Président, je vous adresse l'expression de mes salutations les meilleures.

Thônex, le 20 sept. 2017

M. Noël demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, M. Andrew Arpidone, 2^{ème} vice-président, donne lecture de la délibération :

Nomination d'un membre de la Gauche Sociale (GS) à la présidence du conseil municipal, pour siéger jusqu'au 31 mai 2018, en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente en place, démissionnaire

- vu l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la lettre de démission du conseil municipal de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente du bureau du 19 septembre 2017 avec effet immédiat,



- attendu que le conseil municipal désigne en début de législature les partis qui accèderont à la présidence du conseil municipal et que pour 2017-2018 celle-ci avait été attribuée à la Gauche Sociale (GS),
- attendu qu'il convient de renommer un membre de la Gauche Sociale (GS) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition des membres de la Gauche Sociale (GS),

le conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer M. Adrien Rufener, conseiller municipal membre de « la Gauche Sociale » (GS) à la présidence du conseil municipal, pour siéger jusqu'au 31 mai 2018, en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente en place, démissionnaire.

au vote :

- M. Adrien Rufener est élu par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité, sous des applaudissements nourris

M. Rufener, nouveau président, fait la déclaration suivante :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres du public,*

Je vous remercie pour votre confiance ; c'est avec un grand plaisir que j'assumerai la présidence de ce conseil cette année. Au-delà de mon cas personnel, je tiens à saluer le crédit accordée à la jeune génération dans ce conseil, dont cette séance est une belle illustration. En Suisse, les jeunes de moins de 30 ans représentent en moyenne 1 à 3% des membres d'un parlement, tous niveaux confondus. A Thônex, nous représentons 19% de la composition de ce conseil ! Une victoire de représentation dont nous pouvons être fiers.

Reprenant dans des circonstances particulières la présidence de ce conseil, je tiens à adresser mes meilleurs messages de sympathie à Madame Fidelina Gomes Dias, présidente démissionnaire. Je la remercie également pour son engagement de 8 années au sein de ce conseil.

Ce discours de prise de fonction coïncide - à 2 mois près - à la moitié de cette législature. La demi-législature qui s'achève a vu se concrétiser de nombreux investissements pour préparer le Thônex de demain. Il importe de continuer à prévoir les besoins de notre ville dans les années et décennies futures. N'oublions pas que si notre mandat ne dure que 5 ans, nous avons la responsabilité d'anticiper des effets sur un temps bien plus long. En particulier, les nombreux projets de construction en cours ou à venir renforceront le rôle de Thônex parmi les villes centrales de l'agglomération. Veillons à tenir compte de la qualité de vie dans les transformations qui attendent Thônex. C'est notre rôle, en tant qu'autorité de proximité, de garantir à tout un chacun de bonnes conditions de vie.



Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, l'innovation est bien souvent la réponse aux défis qui nous attendent. Nous devons, pendant la deuxième moitié de législature, faire preuve de créativité et d'inventivité pour mettre en place des projets qui permettent de répondre aux enjeux de la cohésion sociale. Il s'agit d'anticiper les difficultés et user de nos méthodes d'initiatives de Conseillers municipaux pour apporter une plus-value concrète au quotidien des habitants et visiteurs de la commune.

Nous devons également veiller à inclure dans notre réflexion l'ensemble des Thônésiennes et Thônésiens en mettant un accent sur l'inclusion des personnes n'ayant pas le droit de vote. L'autorité communale, en tant que garante de la proximité, doit être à l'écoute de toute la population, que ce soit par voie de pétition, par consultation populaire, mais aussi de manière informelle, en échangeant sur différents sujets avec nos concitoyens. Il est attendu de nous que nous tenions compte des besoins de l'ensemble de la population, en portant une attention particulière aux populations les plus précaires, mais aussi aux générations qui ont besoin d'un soutien particulier de la communauté, que ce soit les jeunes, les familles ou les aînés.

Nos responsabilités sont lourdes, mais passionnantes.

Je me réjouis de poursuivre avec vous notre travail assidu de recherche de solutions innovantes pour le futur de Thônex.

[Applaudissements nourris]

2. Approbation des procès-verbaux suivants :

2.1. séance du 20 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2.2. séance extraordinaire du 25 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2017 est approuvé par 20 voix pour et 4 abstentions.

3. Assermentations :

3.1. M. Sami Agraniou, conseiller municipal, du groupe « Les Verts – Vivre à Thônex » (VI-VE), en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire. (dm-17-04)

3.2. Mme Danielle Oppliger, conseillère municipale, du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR), en remplacement de M. Hans-Rudolf Roth, démissionnaire. (dm-17-05)

3.3. M. José Simoes, conseiller municipal, du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC), en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire. (dm-17-06)



Il est demandé à Mme Danielle Oppliger, MM. Sami Agraniou et José Simoes de se lever et de répondre « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Il est pris acte des serments de :

- Mme Danielle Oppliger : « je le promets »
- M. Sami Agraniou : « je le promets »
- M. José Simoes : « je le promets »

Les nouvelles répartitions au sein des commissions n'appelant aucune remarque, le Président informe que les commissions et délégations suivantes feront l'objet de votes séparés lors des points 4 à 9 de l'ordre du jour :

- la présidence des « communaux d'Ambilly (MICA) – infrastructure mairie »,
- la vice-présidence « écoles, jeunesse »,
- la vice-présidence « finances »,
- la délégation à « la maison des quartiers de Thônex »,
- la délégation à la « fondation en faveur de la jeunesse de Thônex »,
- la délégation au CSSM (Centre Sportif Sous-Moulin)

4. Nomination d'un(e) président(e) du groupe PLR à la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie », en remplacement de M. Hans-Rudolf Roth, démissionnaire. (dm-17-07)

Le groupe PLR propose : M. Florian Wünsche

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Nomination d'un président du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR) à la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie » suite à la démission du conseil municipal du président en place

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du conseil municipal et de la présidence de la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie » de M. Hans Rudolf Roth en date du 20 juin 2017,
- attendu qu'il convient de le remplacer,



- sur proposition du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer M. Florian Wünsche, conseiller municipal du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR), à la présidence en remplacement de M. Hans Rudolf Roth, démissionnaire.
5. Nomination d'un(e) vice-président(e) PDC à la commission « écoles, jeunesse », en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire. (dm-17-08)

Le groupe PDC propose : M. Guy Saudan

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du conseil municipal et de la vice-présidence de la commission « écoles, jeunesse » de Mme Jacqueline Tomasini en date du 31 août 2017,
- attendu qu'il convient de la remplacer,
- sur proposition du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer M. Guy Saudan, conseiller municipal du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC), à la vice-présidence de la commission « écoles, jeunesse » en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire.
6. Nomination d'un(e) vice-président(e) PLR à la commission « finances », en remplacement de M. Ashwani Singh, qui ne siègera plus dans la commission. (dm-17-14)

Le groupe PDC propose : M. Edouard Houman



La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la nouvelle répartition au sein des commissions des membres du groupe PLR suite à la démission de M. Hans Rudolf Roth,
- attendu qu'il convient de remplacer M. Ashwani Singh actuellement vice-président de la commission des finances,
- sur proposition du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer M. Edouard Houman, conseiller municipal du groupe « Les Libéraux-Radicaux » (PLR), à la vice-présidence de la commission « finances » en remplacement de M. Ashwani Singh.

7. Nomination d'un(e) délégué(e) VI-VE à la « Maison des Quartiers de Thônex » suite à la démission de Mme Katia Contreras. (dm-17-09)

Le groupe VI-VE propose : Mme Marta Macchiavelli

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du conseil municipal de Mme Katia Contreras en date du 30 avril 2017,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex,
- attendu qu'il convient de nommer un membre du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer Mme Marta Macchiavelli, conseillère municipale membre du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE) en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire pour siéger à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex.



8. Nomination d'un(e) délégué(e) VI-VE à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire.

(dm-17-10)

Le groupe VI-VE propose : Mme Marta Macchiavelli

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 7 septembre 2009,
- attendu que le conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit six membres pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020,
- vu l'article 12, alinéa 2) des statuts susmentionnés,
- vu la lettre de démission, au 30 avril 2017, de Mme Katia Contreras, membre du groupe VI-VE, du comité de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex,
- attendu qu'il convient de la remplacer par l'autorité qui a désigné le membre sortant, dans les trois mois suivant la vacance,
- sur proposition du groupe « Les Verts-vivre à Thônex » (VI-VE),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer Mme Marta Macchiavelli, conseillère municipale, membre du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE) en remplacement de Mme Katia Contreras, démissionnaire pour siéger au conseil de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex jusqu'au 30 septembre 2020.
9. Nomination d'un(e) délégué(e) PDC au Conseil Intercommunal du centre sportif Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini démissionnaire. (dm-17-11)

Le groupe PDC propose : M. José Simoes

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu la démission du conseil municipal de Mme Jacqueline Tomasini en date du 31 août 2017,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, au conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin,
- attendu qu'il convient de nommer un membre du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC),

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer M. Jose Simoes, conseiller municipal membre du groupe « Les Démocrates-Chrétiens de Thônex » (PDC) en remplacement de Mme Jacqueline Tomasini, démissionnaire pour siéger au Conseil Intercommunal du CSSM (centre sportif Sous-Moulin).
10. Communications du Bureau du Conseil municipal
- À 23h, le point 23 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* » sera abordé.
11. Communications du conseil administratif
- 11.1. M. Marc Kilcher, maire
- 11.1.1. Présentations
- Au nom du Conseil administratif, M. Kilcher adresse d'abord ses félicitations au nouveau président et aux nouveaux membres du Conseil municipal. M. Kilcher présente l'appointé Marchetto, qui a rejoint la police municipale le 1^{er} septembre. Elle bénéficie d'une expérience confirmée dans la police. Tous les membres lui souhaitent la bienvenue à Thônex. M. Kilcher présente Mme Faehndrich, nouvelle apprentie qui effectuera un CFC d'employée de commerce de 3 ans et qui travaillera auprès de Mme Küng. Tout le monde lui souhaite également la bienvenue.
- 11.1.2. Dates importantes
- M. Kilcher informe que la commune de Thônex invite la commune de Gaillard le 23 novembre de 18h30 à 20h pour une séance d'échanges sur la vie politique et les défis auxquels Gaillard est confrontée. Un atelier culture, un atelier police et sécurité et un atelier sport (visite du CSSM) sont prévus et feront l'objet d'une inscription. Cette soirée sera suivie d'un repas. Par ailleurs, M. Kilcher informe qu'une réunion est organisée le 4 octobre à l'attention des habitants de la place de Graveson et du Chemin des Deux-Communes. Les thèmes de la vidéosurveillance et de l'éclairage seront abordés.



11.1.3. Restaurant Le Nautica

M. Kilcher indique que ce restaurant a été repris par M. Jose Da Silva depuis aujourd'hui.

11.1.4. Police municipale

M. Kilcher annonce qu'une inauguration à l'attention des communes sera organisée le 23 novembre sur l'utilisation de l'ancien local du Crédit Suisse. Ce local sera dédié aux polices municipales de la région, à savoir Trois-Chêne et Veyrier, pour offrir la possibilité de procéder à des auditions et profiter de cellules. Cela permettra d'éviter que chaque interpellation qui nécessite une audition ou une incarcération oblige les agents à se déplacer à la Servette.

11.1.5. Dépôts sauvages

M. Kilcher fait remarquer que la commune a récolté plus de CHF 8'000.- d'amendes administratives en raison de dépôts sauvages de déchets à la déchetterie. L'objectif est de poursuivre ce travail pour stabiliser la situation.

11.1.6. Tir sportif

M. Kilcher tient à féliciter Mme Bersier qui a réalisé le plus de points lors du concours de tir, où Thônex est arrivée deuxième, derrière Chêne-Bourg.

11.2. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

11.2.1. Collaboration avec la commune de Gaillard

M. Decrey rappelle que vendredi dernier, une journée d'information s'est tenue avec le service social de Gaillard. Des travailleurs sociaux hors murs, des correspondants de nuit et des responsables sociaux du côté de Thônex et du côté de Gaillard étaient présents. L'après-midi a été consacré à la visite de la place de Graveson, de la Maison de quartier et du quartier du Curé-Desclouds. La journée s'est bien déroulée et le même exercice aura lieu prochainement à Gaillard.

11.2.2. Hospice général

M. Decrey fait mention d'un sondage réalisé auprès de l'Hospice général. Il s'est avéré que compte tenu des nombreuses demandes enregistrées, il était difficile de recevoir tout le monde au Chemin De-La-Montagne. Ainsi, la commune va mettre en place avec l'Hospice général un projet pilote étalé sur 6 mois. Dès le mois prochain, deux postes dédiés à l'Hospice général seront installés lors de deux demi-journées organisées à Thônex, pour répondre questions.



11.2.3. Déclarations d'impôts

M. Decrey transmet une demande de la part des communiens quant à la problématique de remplir les feuilles d'impôts. En effet, cette tâche peut être ardue pour certains. C'est pourquoi la commune a décidé de mettre en place un service pour les impôts. Tous les mercredis après-midi de 13h30 à 17h dès le 4 décembre, les communiens pourront solliciter de l'aide pour remplir leur déclaration. Cette opération vise les personnes aux revenus modestes. Un barème spécifique est fixé pour ceux qui touchent le RDU ; CHF 25.- seront facturés pour remplir leur déclaration. M. Decrey pense que cette opération rendra service aux aînés.

11.2.4. Commission sociale

M. Decrey précise que Mme Matthey-Doret n'est pas prête avec le règlement du Conseil municipal. Il n'aura pas les documents d'ici au 10 octobre. La commission sera donc reportée au 21 novembre.

11.3. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

11.3.1. Zone de Caran d'Ache

M. Uehlinger fait savoir que le Conseil administratif a été reçu par MM. Maudet et Hodgers pour discuter, en présence du conseil d'administration de Caran d'Ache. De nombreux chefs de service de l'État étaient également présents. La séance n'a duré que 15 minutes, compte tenu du désaccord profond entre la densité voulue par le Conseil d'État et la volonté de la commune d'avoir un projet plus modéré. D'autres discussions auront lieu plus tard.

11.3.2. MICA

M. Uehlinger signale que des autorisations de construire ont été délivrées. Un recours a été déposé dans le délai légal. L'identité du recourant n'est pas encore connue du Conseil administratif. L'État veut délivrer l'autorisation de construire des espaces publics avant le 15 octobre et l'autorisation de construire des bâtiments avant le 30 novembre. L'exécutif rencontre cependant une difficulté : il souhaiterait que les autorisations des mesures d'accompagnement, en particulier pour la circulation, soient délivrées soit avant, soit en parallèle de ces autorisations, de manière à avoir les infrastructures routières qui suivent.

11.3.3. CCDV (commission consultative de la diversité biologique)

M. Uehlinger relate une audition de la STEP de Villette avec sa nouvelle mouture (extension de la STEP sur la partie gauche). Il a été interloqué du fait qu'il n'y a pas d'entrée en matière des SIG pour fusionner la STEP de Villette à la STEP de Gaillard, qui se trouve à moins de 800 mètres. Le maire de Gaillard et le Conseil administratif étaient d'accord sur cette fusion, sachant que Gaillard acceptait de se soumettre aux normes suisses. De plus, les rejets de ces deux stations finissent dans l'Arve. Aujourd'hui, le projet se poursuit au niveau Suisse, sachant que les eaux de la STEP de Gaillard transiteront par tuyaux jusqu'à la STEP de Thônex pour traiter les déchets qui finiront dans l'Arve. Les magistrats de Thônex et de Gaillard trouvent cela dommage.



12. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux présidents ou vice-président des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

12.1. M. Philippe Noël, président de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 :

27 juin 2017 :

Séance tenue en présence du CA en charge de l'Urbanisme M. Uehlinger et du Secrétaire général adjoint M. Fortuna, ainsi que de Mmes Girault et Pinon et de M. et Rothlisberger, mandataires du bureau Urbanités. MM. MARIDAT et NAEGELI représentaient respectivement les Bureaux Viridis et Nægeli Energie.

Pt 1. Révision du Plan directeur communal

La Commission UEDDA21 a poursuivi ses travaux de mise à jour du Plan directeur communal sous la conduite des mandataires du bureau Urbanités Mme Girault et son équipe.

Cette séance a repris l'état des lieux des diagnostics en cours dans le cadre de la refonte du PDCom. Ces documents doivent faire l'analyse territoriale de la commune et définir la situation urbanistique, sociale et environnementale.

Lors de cette séance de travail, (comme lors des séances précédentes) il n'y avait pas de vote lié au PDCom (Plan directeur communal) ni au PDCn (Plan directeur cantonal).

Pt 2. Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 été adopté par 5 oui et 3 abstentions.

Pt Divers. La Commission UEDDA est revenue longuement sur la densification du secteur Caran d'Ache qui pourrait intervenir dans ces prochaines années en lien avec le départ annoncé de l'activité économique de l'entreprise Caran d'Ache. Suite à la discussion, la commission a procédé 2 votes de principe acceptés à l'unanimité :

1^{er} vote : La commission souhaite s'interroger sur l'intérêt économique de maintenir une zone industrielle sur cette parcelle et auditionner des spécialistes à cette fin.

2^{ème} vote : À la lumière des discussions récentes avec la population, la commission souhaite, à l'unanimité, qu'en cas de déclassement et de construction de logements sur la parcelle, les limites suivantes soient respectées : une densité maximale de 1.4 (IUS), un maximum de 400 logements et un minimum de 10% de zone d'activités économiques.

La séance a été levée à 21h50.



5 septembre 2017 :

Séance de la commission Urbanisme (UEDDA21) du 5 septembre 2017, tenue en présence du CA en charge de l'Urbanisme M. Uehlinger et du Secrétaire général adjoint M. Fortuna.

Pt 1. Présentation du bilan des actions « Robin des Watts »

La commission s'est occupée d'un sujet touchant au développement durable : le bilan des actions « Robin des Watts » menées dans des écoles de Thônex en lien avec des projets de développement dans des pays du Sud (ici au Pérou dans les Andes). Pour ce faire, la commission a auditionné des représentants de deux associations : M. Fluck de Terreagir et M. Scalena de Terre des Hommes Suisse. Ainsi la commission a pu constater que les projets sont menés à bien et portent leurs fruits en améliorant grandement la situation des élèves dans les écoles soutenues.

Pt 2. Révision du PDCom.

Sous la conduite de Mme Girault du Bureau Urbanités, la commission a pris connaissance de l'avancement des travaux de révision du PDCom durant la période estivale.

Comme la seconde séance d'information publique sur la révision du PDCom portant sur la thématique de l'habitat et des activités économiques avait été fixée à ce mardi 5 septembre à 20h à la salle polyvalente de l'Ecole du Bois des Arts, la commission a cessé ses travaux à 19h50 pour permettre à ses membres d'y assister et les autres points de l'OJ ont été reportés à la prochaine séance.

- 12.2. M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière, séance du 29 août 2017, pour les points qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce soir :

Mardi 29 août 2017, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

*En présence de M. Marc Kilcher, Maire,
MMes Myriam Matthey-Doret et Sylvianne Thomas
MM. Michel Zeder, Claude-Alain Poncioni et Patrick Audemars.*

Pour cette première commission du deuxième semestre 2017, nous avons repris nos importants travaux sur la mise-à-jour du règlement du cimetière de Thônex, puis de la pétition rm-17-02 et enfin des déchets de cuisine. Deux de ces points seront repris aux points 14 et 19 de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir.

Par ailleurs, nous avons traité la pétition rm-17-02 renvoyée à notre commission par décision du CM du 17 juin 2017, demandant « la mise en place d'un point d'eau et de balançoires dans le parc des Marronniers de Thônex ». Pour ce faire, nous avons auditionné MM. Lacroix et Anchisi pétitionnaires. Lors de la discussion très fournies et nombreuses idées émises qui ont suivis l'audition, les commissaires ont demandé à l'unanimité de procéder à une réflexion autour du sujet et de faire des propositions avec une présentation du CA et notamment de l'estimation des coûts, qui au premier abord semblent dispendieux.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2017, a été approuvé par 6 oui et 2 abstentions.



Dans les divers, M. Audemars a été félicité, sous les applaudissements des commissaires pour les belles pyramides fleuries. M. Audemars nous a informés qu'il y a toute une équipe qui est derrière ce travail.

La séance a été levée à 20h19.

- 12.3. M. Bruno Da Silva, vice-président de la commission travaux, bâtiments, séance du 12 septembre 2017, pour les points qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce soir :

Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique

M. de Oliveira, service technique

M. Poncioni, service technique

M. Chevalley et des représentants des bureaux d'architectes CLR & 2DLC, pour le point 1

M. Da Silva, Vice-président, remplaçait pour l'occasion M. Singh, Président, absent et excusé.

Ordre du jour :

1. *École MICA – Présentation des derniers éléments de développement du projet*

Les dernières oppositions au barreau routier ayant été levées, présentation est faite au commissaire de ce qui représente le projet quasi définitif de l'école du futur quartier des Communaux d'Ambilly.

La très bonne présentation faite par M. Chevalley et ses collaborateurs aborde la plupart des aspects techniques du futur bâtiment, la modulation interne des classes, sa façade et ses aménagements extérieurs.

L'État devant délivrer assez rapidement l'autorisation de construire, 2020/2021 sont l'objectif pour la livraison du bâtiment avec la 1ère étape des Communaux d'Ambilly.

La discussion qui suit et les questions des commissaires porteront essentiellement sur les matériaux utilisés, notamment le bois, les aménagements dus à l'école dite inclusive et le problème, pour certains membres de la commission, du manque de places de stationnement à proximité. Aucun vote n'était demandé sur la question.

2. *CAD (conduite de chauffage à distance) – Présentation du projet*

Une présentation est faite par M. le Conseiller administratif Pascal Uehlinger et M. Poncioni du service technique. La problématique est sur la table depuis longtemps et concerne la sous-utilisation de la chaudière à pellets existant actuellement dans le secteur Marcelly. Charger davantage cette chaudière en la reliant à d'autres bâtiments permettrait d'augmenter son rendement et de diminuer la consommation d'autres sources d'énergie sur les bâtiments reliés.

Il est donc proposé de relier ce chauffage aux bâtiments situés de l'autre côté de la route, à savoir la salle des fêtes, l'auberge communale et un immeuble locatif. Cette proposition évaluée à 600'000.- est acceptée à l'unanimité.

Un deuxième projet permettrait dans le futur de rattacher encore à ce système deux allées privées, à savoir les 25 et 27 avenue Tronchet. Le principe de ce projet afin d'en poursuivre l'étude est accepté par 5 oui et 2 abstentions.



3. 91, rue de Genève – Présentation du projet

M. le Conseiller administratif Pascal Uehlinger informe que le poste de police a rouvert ses portes et que les travaux au 91, rue de Genève vont bon train.

M. Fortuna présente aux commissaires l'avancée des travaux dans ce local et discussion s'en suit.

4. Approbation du procès-verbal

Le PV de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé par 5 oui et 2 abstentions.

5. Divers

Suite à une question d'un commissaire, un rapide survol des travaux en cours et pour les 5 prochaines années est fait par M. Uehlinger.

La séance est levée à 21h07.

12.4. M. Florian Wünsche, (nouveau) président de la commission Communaux d'Ambilly, séance du 14 sept. 2017 :

Lors de cette séance, étaient présents : Mme Marta MACCHIAVELLI, Messieurs Andrew ARPIDONE, Philippe CALAME, Stephen KNÖRR, Philippe NOËL, Daniel AVIGDOR, Joseph CAMUGLIA, Adrien RUFENER, et Bruno DA SILVA.

Assistaient aussi Messieurs les conseillers administratifs Pascal UEHLINGER et Philippe DECREY ainsi que Mme MATTHEY-DORET, secrétaire générale ad interim M. François FORTUNA, du service technique, ainsi que Messieurs Yannis IOANNIDES, du Comptoir immobilier et Yves AKNIN, de Batima (Suisse) SA.

Lors de cette séance, il a été question au point 1 de l'ordre du jour des LUP (logements d'utilité publique), dont le crédit sera voté au point 16 de ce conseil municipal.

Monsieur Ioannides nous a présenté en détail les considérations financières des trois différents blocs d'habitations des LUP, leurs nombres de logements ainsi que les différentes tailles d'appartements de ceux-ci.

Il a ensuite fait mention de la qualité de fabrication qu'auraient ces habitations – qui sera, même s'il s'agit de LUP, tout à fait égales aux autres immeubles qui viendront à être construits.

Le loyer théorique par pièce se montera à 4950 francs par an, soit un coût inférieur à ce qui se fait d'habitude sur d'autres LUP.

Il a ensuite été question du DDP, le droit de superficie, signé pour 99 ans, puis des adaptations des plans financiers pour être compatibles aux fonds LUP.

Pour terminer, les commissaires ont été informés que la promesse de vente à la commune de Thônex, avec cession du DDP, a été signée. Celle-ci est entre autres suspendue à la délibération du Conseil municipal.

Pour résumé, C2I et Batima deviendront propriétaires du DDP. Cela leur permettra de construire le bâtiment avant de céder les ouvrages à la Fondation pour le logement, clé en main, en prenant l'ensemble des responsabilités liées à la construction.



Le point 2 fut consacré à un point de situation de l'avancement de l'étape 2, à savoir les pièces A1 et A3, ainsi que l'étape 3, avec les pièces A4 et A5.

Monsieur Fortuna nous a présenté l'avancement du projet depuis le choix du lauréat en 2014. Un PLQ doit désormais être défini. Il inclura les surfaces commerciales ainsi que la nouvelle école. Quant aux bâtiments, ils seront d'une hauteur moyenne allant de 3 à 6 ou 7 niveaux.

Monsieur Fortuna a ensuite expliqué qu'un travail est effectué sur les futures activités publiques, les espaces publics, lieux de rencontres ou espaces associatifs de quartier.

Pour l'étape 3, aussi appelée « réserve à bâtir », un concours aura lieu afin de choisir l'architecture et l'urbanisme des pièces A4 et A5, mais le lauréat ne sera connu qu'en juin 2018. Par conséquent, il n'y a que peu d'informations à donner pour le moment, mais les ouvrages devraient être terminés en 2024.

Le point 3 fut consacré à un point de situation sur la future circulation des communaux d'Ambilly, et donc de l'avancement des dossiers concernant le maillon routier reliant le giratoire de l'os au Petit Bel-Air.

Les autorisations de construire ont déjà été déposées et le dernier recours a été tranché en faveur des constructeurs.

Théoriquement, le chantier pourrait ainsi commencer en octobre 2018, pour se terminer en 2021.

Pour les lots concernant les mesures d'accompagnements, qui vont de pair avec le développement MICA, la délivrance des autorisations n'a pas encore été faite et il peut encore y avoir des recours. S'il n'y en a pas, les autorisations seront délivrées en même temps que l'entrée en force du maillon routier. Il ne reste donc plus qu'à espérer.

Concernant le point 4, les procès-verbaux des 15 septembre 2016 et 4 mai 2017 ont été acceptés tous deux par 6 oui et 3 abstentions.

Point 5 : il n'y a pas eu de divers.

12.5. M. Philippe Calame, président de la commission des finances, séance du 19 septembre 2017 pour les points qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce soir :

1. *Approbation des procès-verbaux.*

Le PV de la séance du 6 juin 2017 est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

4. *Présentation du modèle comptable harmonisé pour les communes (MCH2) Michel Zeder nous présente les différentes modifications importantes dans la présentation des comptes et des budgets en rapport avec l'introduction du MCH2 pour 2018. Le projet de budget sera ainsi présenté sous cette nouvelle forme.*

Les commissaires remercient chaleureusement Michel Zeder et ses collègues pour le travail accompli de transformation des comptes 2016 dans le nouveau modèle afin que les comparaisons avec le budget 2018 puissent être possibles.

5. *Comptes, point de la situation à fin août*

Suite au passage au modèle MCH2 certaines pratiques changent et des écritures comptables doivent être réalisées afin de respecter ces nouvelles normes. Les commissaires approuvent à l'unanimité, soit 10 voix le principe de dissolution de certaines provisions et de quelques amortissements comptables.

10. *Divers*

Aucun divers n'est abordé.



12.6. M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale, séance du 26 septembre 2017 :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017*

Le PV de la séance du 27 mars 2017 a été accepté par 7 oui et 3 abstentions.

2. *Attribution de l'aide sociale 2017*

L'attribution de l'aide sociale de CHF 72'000 sur les CHF 80'000 du budget est acceptée selon la répartition proposée en séance de commission (détail dans le PV) à l'unanimité.

3. *Attribution de l'aide humanitaire 2017*

L'attribution de l'aide humanitaire de CHF 107'000 sur les CHF 120'000 du budget est acceptée selon la répartition proposée en séance de commission (détail dans le PV) par 9 oui, et 1 abstention.

4. *Attribution de l'aide en faveur de la jeunesse 2017*

L'attribution de l'aide en faveur de la jeunesse de CHF 14'000 sur les CHF 20'000 du budget est acceptée selon la répartition proposée en séance de commission (détail dans le PV) à l'unanimité.

5. *Divers*

La séance du 10 octobre, respectivement du 21 novembre 2017 selon la communication du Conseiller administratif de ce soir, est maintenue. Une audition de l'Hospice générale est prévue à l'ordre du jour concernant un futur partenariat avec la Commune. Le point numéro deux concernera la refonte des règlements sur l'aide sociale ainsi que l'aide humanitaire (en présence de Madame Matthey-Doret) ainsi que le résultat des recherches quant à la numérisation des dossiers de demandes de subvention par Madame Fague.

13. Nomination des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote pour 2018. (dm-17-12)

Le Président rappelle aux commissaires qu'ils ont reçu des indications sur la quasi-totalité des dates. Pour la date restante, à savoir la vice-présidence pour le 23 septembre 2018, le groupe UDC propose en premier M. Richard Stark, en deuxième M. Stephen Knörr, en troisième M. Sébastien Thomas. Le Président demande si ces répartitions font appel à des remarques.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote,



- vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. d'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2018 qui se présente comme suit : (voir au verso).

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

14. Adoption du nouveau règlement du cimetière. (dm-17-13)

M. Kilcher rappelle que le cimetière a subi plusieurs évolutions, notamment au niveau du funérarium, du columbarium, et de la mise en place d'un revêtement sur l'entrée du cimetière. Ces aménagements sont d'ordre opérationnel, mais en termes de procédure, tarification et gestion au sein des services administratifs de la commune, le règlement n'a pas été adapté depuis 1999. Ce travail de toilettage était nécessaire. M. Kilcher tient à remercier l'administration, en particulier M. Zeder et Mme Thomas pour avoir travaillé sur le règlement, Mme Matthey-Doret en tant que consultante de la mairie, et la commission des espaces verts.

M. Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 août 2017 :

En fait, le CA nous a présenté la 9^{ème} version adaptée aux nombreuses remarques demandées par les commissaires et adaptations règlementaires revues et corrigées. Pour mémoire, le règlement actuel date de 1959 et une nouvelle mouture a été présentée à deux reprises devant notre commission. Mme Matthey-Doret, conseil juridique de la commune, ainsi que M. Zeder nous ont fait part de quelques modifications supplémentaires à avaliser. C'est à l'unanimité que le nouveau règlement a été accepté.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Stark donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la loi sur les cimetières, du 20 septembre 1876 et son règlement d'application, du 16 juin 1956,
- attendu que le règlement du cimetière et du columbarium de la commune de Thônex (LC 40 351) actuellement en vigueur a été adopté le 25 novembre 1997 et est entré en vigueur le 17 mars 1999,



- vu la construction au cimetière de Thônex d'un funérarium en 2013,
- vu l'adoption par le conseil administratif d'un règlement provisoire du funérarium adopté par le conseil administratif en date du 25 mars 2014,
- attendu que le règlement communal en vigueur ne permet plus de gérer le cimetière selon les pratiques actuelles, que les dispositions sur le funérarium devraient figurer dans le règlement du cimetière et que ce dernier n'a pas été revu à la suite des différentes modifications intervenues dans la loi cantonale sur les cimetières (LCim) depuis 1999,
- vu le projet de nouveau règlement du cimetière élaboré par l'administration communale avec l'appui d'un mandataire,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière du 29 août 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière de Thônex version du 30 août 2017, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au lendemain de son approbation par le Conseil d'Etat.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*

15. Centre sportif Sous-Moulin demandes de crédit en vue des travaux suivants :

15.1. DT-112 – rénovations au stade des Trois-Chêne

Demande d'un crédit de CHF 2'068'500,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 6'205'500) en vue de la rénovation des gradins et des vestiaires actuels, création d'une nouvelle voie de circulation et création d'un nouveau parking en surface au stade des Trois-Chêne. (da-17-12)

M. Kilcher, maire et conseil administratif délégué aux sports, note que Thônex est la dernière commune à voter ces sujets, car Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont déjà validé ces crédits. La nécessité de ces travaux résulte du très mauvais état du stade de football. Lors de la dernière législature, un projet de rénovation devait commencer. Malheureusement, dans la procédure d'autorisation, il s'est avéré que l'alignement des platanes et les exigences en termes de gestion et d'appui pour protéger les arbres rendaient le projet initial impossible.

Sous cette législature, le même mandataire a poursuivi les travaux pour réaliser un projet plus modeste, qui rentrait dans une enveloppe correspondant aux attentes des trois communes.



Le projet soumis ce soir prévoit la création de containers sur la zone le long de la route de Sous-Moulin, aménagés de façon plus spacieuse pour accueillir les équipes de football. Aujourd'hui, le crédit soumis corrige une erreur de la dernière législature avec des adaptations nécessaires pour la circulation et la réalisation d'un espace dépose minute pour les élèves qui suivent les cours de football.

M. Philippe Noël, président de la commission des sports, rapporte les conclusions du rapport de la commission des sports du 13 juin 2017, qui a été lu lors de la séance du 20 juin 2017 :

Le DT-112 a été voté à l'unanimité de la commission, soit 9 voix.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 septembre 2017 :

La commission des finances a approuvé le DT-112 à l'unanimité, soit 10 voix.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Giacobino donne lecture de la déclaration du groupe de l'ENTENTE concernant les points 15.1, 15.2 et 15.3 de l'ordre du jour, demande de crédit en vue des travaux au centre sportif de Sous-Moulin :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

15.1 DT-112 Demande de crédit de CHF 2'068'500.- (1/3 pour la commune de Thônex) en vue de la rénovation des gradins et vestiaires actuels, création d'une nouvelle voie de circulation et création d'un nouveau parking en surface.

Ce projet permettra de mettre à disposition de nos deux sections footballistiques, des locaux adaptés. Le plein essor actuel du football masculin et féminin chênais justifie parfaitement la rénovation de ces infrastructures et de créer une zone de dépose minute et l'intégration de places de stationnement.

Le Conseil Intercommunal a voté Oui à l'unanimité.

15.2 DT-159 Demande de crédit de CHF 181'000.- (1/3 pour la commune de Thônex (en vue du renouvellement des éclairages des terrains de football au stade des Trois-Chêne.

Afin de respecter les normes de réglementation émises par l'Association Suisse de Football (ASF) quant à l'éclairage pour les compétitions officielles en soirée, le renouvellement des installations existantes s'avère primordiales pour les terrains B, C et D.

Le conseil Intercommunal a voté Oui avec une abstention.

15.3 DT 181 – Demande de crédit de CHF 72'000.- (1/3 pour la commune de Thônex) création d'un nouvel espace multisports.

Le projet propose un terrain de 29mx15m, placé le long de la patinoire, sur une zone non utilisée pour les manifestations du CSSM, son emplacement sera dans la continuité du fitness extérieur, tout en préservant une grande place herbeuse. Ces espaces multisports seront dotés d'aires de jeu multifonction avec des marquages différents et polyvalents, répondant à la pratique sportive moins traditionnelle des générations actuelles. En plus, ces surfaces conviendront parfaitement pour les tournois scolaires.



Le conseil Intercommunal a voté OUI avec trois abstentions.

*De ce fait le groupe de **l'Entente** votera **OUI** pour ces 3 demandes de crédit.*

M. Zaugg donne lecture de la déclaration du groupe MCG :

15.1 DT-112 Le Groupe M.C.G soutiendra la demande de crédit e 2.068.500 frs en

Vue de la rénovation des gradins ainsi que des vestiaires, ces travaux sont nécessaires au vue de la vétusté de ces infrastructures.

15-2 DT-159 Il est évident que nous soutiendrons la demande de financement de 181.000 frs pour les nouveaux éclairages des terrains B et C.

15-3 DT-181 Afin que nos communiés puissent profiter sans contrainte d'un espace multisports qui permetts également de se rencontrer et de tisser des liens entre utilisatrices et utilisateurs. Il va de soi que nous soutiendrons la demande de crédit de 72.000.- frs

M. Stark donne lecture de la déclaration du groupe U.D.C :

Le groupe U.D.C. votera favorablement les points :

15.1 & 15.2 de l'ordre du jour

Les documents qui vous ont été remis vous expliquent en détail de la nécessité de la rénovation de vestiaire insalubre ainsi que la création de nouveaux vestiaires au dos de la route de Sous-Moulin. Concernant l'éclairage, l'entretien de ceux-ci n'étant plus possible, et les exigences de sécurité et de réglementation nous oblige à installer un éclairage conforme.

La parole n'étant plus demandée, M. Singh donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le conseil Intercommunal a accepté le principe d'une étude permettant la rénovation des gradins et des vestiaires actuels du stade des Trois-Chêne ainsi que la création d'une nouvelle voie de circulation et d'un nouveau parking en surface,
- attendu que le projet élaboré par STRATA et BCPH, architectes, répond à la problématique de la circulation qu'engendrait le nouveau positionnement des vestiaires,
- vu le crédit d'étude de CHF 357'000,- voté par le conseil municipal de Thônex en date du 16 décembre 2014 (da-14-29),
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 17 mai 2017,
- vu le dossier technique DT-112 transmis par le CSSM en date du 22 mai 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des sports du 13 juin 2017,



- vu le préavis favorable/défavorable de la commission des finances du 19 septembre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'068'500,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 6'205'500,-) destiné à la rénovation des gradins et des vestiaires actuels du stade des Trois-Chêne ainsi que la création d'une nouvelle voie de circulation et d'un nouveau parking en surface.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 2'068'500,- à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de CHF 357'000,- voté le 16 décembre 2014, soit un montant total de CHF 2'425'500,-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.331 de 2019 à 2048.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
5. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au pont 1.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*

15.2. DT-159 – éclairages terrains de football au stade des Trois-Chêne

Demande d'un crédit de CHF 181'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 545'000,-) en vue du renouvellement des éclairages des terrains B et C. (da-17-13)

M. Kilcher, maire et conseil administratif délégué aux sports, précise que dans le cadre du renouvellement de l'éclairage des terrains de football au CSSM, l'investissement demandé ce soir s'inscrit dans une logique de mise en conformité des terrains, dont l'éclairage empêche actuellement de réaliser des championnats pour le football de corporation.

M. Philippe Noël, président de la commission des sports, rappelle que la commission des sports a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité, soit 9 voix.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, annonce que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité, soit 10 voix.



Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le centre sportif Sous-Moulin (CSSM) est soumis à la Loi sur les Grands Consommateurs d'Energie,
- attendu que les éclairages actuels ne permettent plus, selon les réglementations émises par l'Association Suisse de Football (ASIF), les compétitions officielles en soirée,
- attendu que l'intensité de l'éclairage actuel n'est plus aux normes et est insuffisantes pour la pratique sportive,
- attendu que les terrains seront équipés de 4 mâts de lumière LED qui optimiseront la répartition de l'éclairage sur la surface totale en supprimant les zones d'ombres présentes actuellement,
- vu le crédit d'étude de CHF 43'416,- voté par le conseil municipal de Thônex en date du 21 juin 2016 (da-16-14),
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal lors de la séance du 17 mai 2017,
- vu le dossier technique DT-159 transmis par le CSSM en date du 22 mai 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des sports du 13 juin 2017,
- vu le préavis favorable/défavorable de la commission des finances lors de la séance du 19 septembre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 181'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 543'000,-) en vue du renouvellement des éclairages des terrains B et C, variante LED, du stade des Trois-Chêne,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 181'000,-, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de CHF 43'416, voté le 21 juin 2016, soit un montant total de CHF 224'416, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.331 de 2019 à 2028.



4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
5. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au pont 1.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

15.3. DT-181 – espace multisports au CSSM

Demande d'un crédit de CHF 72'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 216'000) en vue de la création d'un nouvel espace multisports. (da-17-14)

M. Kilcher, maire et conseiller administratif délégué aux sports, aimerait replacer cette demande de crédit dans la logique qui a poussé le Bureau du Conseil intercommunal de l'approuver : selon la volonté des trois communes et par l'initiative de Chêne-Bourg, une partie des terrains de football qui se trouve à côté des Collines de Sous-Moulin a été fermée, ce qui a généré un impact indirect sur l'utilisation libre du CSSM par des personnes non inscrites dans des clubs de sport.

La réflexion a été la suivante : le CSSM, comparé au centre sportif d'il y a 15 ans, n'offre plus d'espaces aménagés en libre accès pour des footballeurs amateurs. L'accessibilité est maintenant liée aux inscriptions à un club.

C'est pourquoi, pour répondre à une demande de footballeurs du week-end, il est proposé d'installer cet Agorespace qui s'inscrit dans l'offre qui est faite devant le centre sportif actuel. Ce projet est un aménagement à l'attention du jeune public, loin des habitations, avec un coût et des nuisances minimales. Il répond à une volonté de politique publique que les trois communes ont souhaité souligner. Malgré la mise en place d'infrastructures dédiées à des clubs sportifs, le CSSM est aussi ouvert aux footballeurs du dimanche.

M. Philippe Noël, président de la commission des sports, rappelle que la commission a approuvé cette demande de crédit par 8 voix pour et une abstention.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que la commission a approuvé cette demande de crédit par 9 voix pour et une abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Stark remercie M. Kilcher pour ses explications objectives. Il constate que des terrains ont dû être fermés, de l'argent a dû être investi, les sportifs ont été mis en cage parce que des personnes irrespectueuses venaient à moto pour faire des pique-niques et des barbecues, alors que ces terrains sont dédiés au sport.



Personnellement, M. Stark ne soutiendra pas cette demande de crédit, qu'il n'a d'ailleurs ni soutenue au Conseil intercommunal, ni au CSSM, ni à la commission des sports, ni à la commission des finances. La surface utilisée correspond à 435 m², ce qui correspond à environ 3 villas contiguës. Cela correspond également à la moitié de l'espace vert existant à cet endroit, soit le long du cheminement entre le parking de Sous-Moulin et l'accès au Centre-Sportif, restaurant et autres. C'est un espace libre pour se prélasser et accueillir les journées sportives des écoles.

M. Kilcher félicite M. Stark pour sa cohérence. En effet, l'UDC s'était opposé aux grillages à trois reprises (conseil intercommunal, en commission et en plénière) et c'est une nouveauté. M. Kilcher souligne que l'UDC avait pourtant rejoint la commune sur l'installation de ces grillages. Par ailleurs, la notion de grillage reste encore aléatoire, car l'Agorespace qu'il est prévu de réaliser au CSSM sera ouvert. Quant aux journées sportives, M. Kilcher tient à rassurer les conseillers municipaux sur le fait que les activités sportives ont lieu autour de la piste d'athlétisme et non sur le terrain à l'entrée. Honnêtement, hormis la partie où il y a une place dédiée aux enfants et des outils pour le fitness public, le parc sert de parc à crottes et à déchets. M. Kilcher a rappelé de nombreuses fois aux employés du CSSM que l'image du centre sportif réside dans cette pelouse. Actuellement, celle-ci est sous-utilisée. Offrir cette opportunité aux jeunes est la meilleure réponse possible.

En tant que membre de la commission des sports et du CSSM, M. Noël voudrait répondre à l'argument de M. Stark sur la façon de grillager. Certes, des grillages étaient nécessaires du fait de la mauvaise utilisation du terrain, notamment à cause de la proximité d'une grande voie routière qui en permettait facilement l'accès. En termes de surveillance de cet Agorespace, comme il se situe proche du centre, le regard que les gens porteront dessus sera différent. Le succès qu'a prouvé cet Agorespace à d'autres endroits laisse penser qu'il faut avoir cette installation dans la palette d'offres. Même si une surface verte est perdue, c'est un moindre mal.

M. Knörr a bien entendu les paroles de M. Kilcher : il a bien dit que quelque chose qui lui cause beaucoup de soucis à un endroit de la commune, il ne voit pas d'inconvénient à ce que cela lui cause aussi beaucoup de soucis à un autre endroit de la commune.

M. Kilcher n'a pas compris le commentaire de son préopinant. Il précise simplement que les Collines de Sous-Moulin sont à Chêne-Bourg, raison pour laquelle le grillage installé n'était pas de son ressort.

M. Knörr reformule son commentaire : l'Agorespace qui existe déjà à Thônex cause beaucoup de soucis à M. Kilcher et le nouvel Agorespace qu'il y aura au CSSM lui causera aussi beaucoup de soucis.

M. Uehlinger fait remarquer que les soucis rencontrés à l'école Marcellly reflètent un problème de proximité des potagers urbains par rapport aux jets de ballons provenant des jeunes qui jouent au football. Vu la violence des shoots, ces ballons terminent dans les potagers urbains



Finale­ment, ce problème a été résolu en dressant une barrière. M. Uehlinger rappelle qu'il est ici question d'installer des grillages pour éviter que des gens viennent faire des barbecues sur les terrains. Il ne faut pas tout mélanger.

M. Knörr note qu'il y a souci et souci, comme il y a aussi barrière et barrière.

La parole n'étant plus demandée, M. Noël donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la fermeture des terrains de football B et C du centre sportif Sous-Moulin, par des clôtures en automne dernier, a prétérité l'utilisation de surface de jeu, libre d'accès, pour les jeunes communi­ers,
- attendu que l'implantation d'un nouvel espace multisports se situant le long de la patinoire en prolongement du fitness en plein air, augmenterait ainsi l'offre sportive et permettrait, aux jeunes particulièrement et aux écoliers, de faire du sport en total accès libre,
- vu le préavis favorable des membres du Conseil Intercommunal lors de la séance du 17 mai 2017,
- vu le dossier technique DT-181 transmis par le CSSM en date du 22 mai 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des sports du 13 juin 2017,
- vu le préavis favorable/défavorable de la commission des finances du 19 septembre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 72'000,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 216'000,-) en vue de créer un nouvel espace de jeu ouvert à tous dont l'implantation se situerait le long de la patinoire en prolongement du fitness en plein air.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 72'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2018 à 2027.



4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
5. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au pont 1.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 21 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, soit à la majorité.*

16. Demande d'un crédit de CHF 72'650'000,- en vue de l'acquisition, par la commune de Thônex, des droits de superficie distincts et permanents des DDP n°6580, 6582 et 6585 et dépendances des immeubles LUP des Communaux d'Ambilly et autorisation au conseil administratif d'emprunter la somme de CHF 62'000'000,-. (da-17-15)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, entame une courte présentation, projetée en salle. La commune de Thônex et la Fondation pour le Logement de la Commune de Thônex se portent acquéreurs de l'ensemble des appartements LUP qui se trouvent sur la première partie des Communaux d'Ambilly. Cela correspond à 66 appartements dans le premier bloc, 51 dans le deuxième et 83 dans le troisième, soit 200 appartements sur la première étape des Communaux d'Ambilly. Ce premier prix (CHF 70'433'293.-) est le prix d'acquisition, arrondi à CHF 72'650'000, qui représentent les frais, dont une partie seront remboursés par l'Etat. À savoir que la commune de Thônex a obtenu aujourd'hui du fonds LUP CHF 3'115'800.-, plus une réévaluation pour des parkings qui n'étaient pas pris en compte, CHF 1'632'868.- pour le bloc 3, et CHF 4'552'839.- pour le bloc Aravis. Le fonds LUP versera à la commune 50% sur 2017 et 50% sur 2018 (CHF 9'675'507.-), ce qui représente 13.74% de l'investissement. Le potentiel de rendement sur ce genre d'appartement est de l'ordre de 5%. Le prix à la pièce est très bas, ce qui permettra d'offrir des loyers concurrentiels, avec des taux d'intérêt bas. Aujourd'hui, avec le nouveau modèle comptable, le produit lié au patrimoine immobilier apparaît dans le budget de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Par ailleurs, cette somme n'est pas amortie puisqu'elle fait partie du patrimoine financier.

Le Président remercie M. Uehlinger pour ses explications.

M. Florian Wünsche, président de la commission MICA, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 septembre 2017 :

Les commissaires ont examinés les coûts des droits de superficie. Pour le bloc Voirons 1, le DDP est de CHF 211'000.- par année, pour le bloc Voirons 3 de CHF 115'000.- et pour le bloc Aravis 1 de CHF 258'000.- par année. Il s'agit des montants des rentes qui figurent dans les plans financiers et qui seront versés à la commune d'Ambilly. Les commissaires ont préavisé favorablement l'acquisition des DDP, par la commune ou la Fondation pour le Logement, par 6 oui et 3 abstentions.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 septembre 2017 :

D'un point de vue financier, le prix total de 72,650 millions comprend, les émoluments et taxes pour lesquels la Commune demandera l'exonération, ainsi que 15% de fonds propres à recevoir des Fonds LUP de l'Etat. C'est pourquoi la limite d'emprunt est fixée à 62 millions.

Il convient ensuite de noter que le loyer des 3 DDP se montera à 584'430.- par an, indexé dès la 25^e année. Mais il convient de préciser que ce montant a été pris en compte dans les plans financiers approuvés par l'OCLPF et donc que le montant des futurs loyers en tient compte. Le rendement net devrait être de l'ordre de 5%.

Ces acquisitions seraient soit inscrites au patrimoine financier de la Commune soit cédées à la Fondation de la Commune pour le logement.

Les commissaires approuvent ce crédit et l'emprunt à l'unanimité, soit 11 voix.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame donne lecture de la déclaration de l'Entente PDC/PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce soir, nous allons nous prononcer sur la suite logique des opérations liées à l'urbanisation des Communaux d'Ambilly, soit l'acquisition ou non de 200 logements en LUP par la Commune, avec possibilité à la Fondation communale pour le logement de se substituer à la Commune jusqu'à la remise des clés dans environ 2 ans et demi.

Quels sont les intérêts pour la Commune d'investir dans ces logements ?

Premièrement, il convient de préciser que le terme de LUP ne veut pas dire HLM ou HBM, mais seulement qu'il s'agit de logements qui sont soumis de manière pérenne (minimum 50 ans) au contrôle des loyers par l'Etat et dont on exige un taux d'occupation du logement conforme au nombre de pièce et qui peuvent être gérés par des collectivités publiques, des fondations ou même des coopératives. Les logements que l'on nous propose d'acquérir ce soir sont des logements selon le régime HM (habitation mixte). Ce type de logement permet autant à des locataires qui touchent une subvention qu'à des locataires de la classe moyenne à moyenne supérieure d'y habiter, créant ainsi une mixité sociale dans le même bâtiment.

L'intérêt pour nous de se porter acquéreur de ces logements est de pouvoir les attribuer selon nos propres critères de sélection définis par la Fondation pour privilégier nos habitants où les personnes qui travaillent sur notre commune, réduisant ainsi les encombrements du réseau routier.

Pour ces raisons, sur le principe d'acquisition de ces LUP, nous ne pouvons être que pour.

Maintenant sur la question financière, en octobre 2016, notre Conseil municipal votait ce que nous croyions être le « crédit du siècle » avec près de 43 millions d'investissement pour les espaces publics et l'assainissement des eaux sur le périmètre des communaux d'Ambilly. Que dire maintenant ce soir avec cette demande de crédit de plus de 72 millions ? Voterons-nous ce soir le « crédit du millénaire » ?



Les chiffres énoncés à ce jour pour MICA, sans compter ce qu'il va falloir encore investir pour l'école, peuvent faire peur. En effet nous arriverons peut-être au final avec des investissements pour 140 millions pour la première étape alors que notre budget annuel est inférieur à 40 millions. Mais pour autant nous pouvons voir sereinement l'avenir financier pour ce périmètre d'urbanisation. En effet, les équipements publics sont en partie subventionnés par le FIDU, en fonction du nombre de logements et de salles de classes, le FIA prend en charge les amortissements des réseaux d'assainissement, la construction, respectivement l'achat, des 200 logements LUP qui nous est proposé ce soir est financé à hauteur de 15% par les Fonds LUP de l'Etat. Ce qui permet au final de limiter les emprunts et donc la charge pour la Commune. L'emprunt nécessaire pour cette acquisition sera une hypothèque garantie pour les bâtiments et inscrites au patrimoine financier, ce qui n'impactera pas la capacité d'investissement de la Commune et donc n'impactera pas les autres emprunts nécessaires pour l'Ecole MICA ou l'extension de la mairie.

Des calculs du plan financier approuvé par l'OCLPF, le rendement de ces futures locations, tous frais compris, devrait être proche de 5%. Le risque est donc faible et au pire, si nous nous trouvions dans une situation délicate un jour, nous aurions toujours la possibilité de les revendre.

Pour ces raisons et avec l'assurance d'une gestion financière saine, nous ne pouvons qu'approuver le crédit ce soir.

Nous tenons encore une fois à remercier nos autorités qui en 2013 incluait la possibilité pour notre commune d'acheter ces LUP, dans les clauses de la convention tripartite avec l'Etat et les promoteurs, rendant le vote de ce soir possible.

Mme Macchiavelli donne lecture de la déclaration du groupe VI-VE et de la Gauche Sociale :

Monsieur le président
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le Groupe Vivre à Thônex les Verts et la Gauche Social, soutiendront la demande de crédit de 72'650'000.- CHF en vue de la réalisation de logements d'utilité publique (LUP), nous nous réjouissons de participer à la réalisation de 200 logements LUP sur le territoire de Thônex. Se loger à Genève est toujours difficile, et le droit à un logement est un droit fondamental.

Le crédit mis en délibération ce soir permettra à la commune de se doter de logements d'utilité publique en habitat mixte (HM). C'est logement offriront à la population thonesienne et des autres résidents du canton des logements solidaires, non spéculatif à des prix abordable.

Notre groupe demande qu'un soin particulier soit donner à ce type de logement afin d'offrir un maximum de mixité, que soit pris en compte les jeunes, les familles, les familles séparée, les aînés et les personnes souffrant d'handicap.

Les LUP s'adaptent aux changements de la situation économique, sociale et familiale de la population donc sont une réponse à long terme aux problématiques de logement auxquelles font face les femmes, les hommes et les familles du canton. Les LUP aux communaux d'Ambilly seront construit avec les mêmes matériaux et finitions que tous les autres groupes d'appartements pour garantir l'équité entre les catégories de logements.

Les LUP à Thônex feront partie d'un quartier homogène où il ne sera pas possible de distinguer les bâtiments sociaux des bâtiments de secteur libre.



Le nouveau quartier des communaux d'Ambilly, offre une opportunité exceptionnelle de faire un éco-quartier, conjuguant la qualité de vie, la mixité sociale et le respect de l'environnement.

Ce nouveau quartier doit être également inscrit comme exemplaire dans le développement durable au moment où nous nous rendons compte que nous devons réduire notre impact sur l'environnement.

Nous pensons également que ces logements doivent être transférés à notre fondation communal pour le logement afin de garantir une pérennité et d'affirmer la volonté de la commune d'être un acteur important en terme de logement sur le territoire de notre commune.

Nous sommes bien conscients que cet emprunt signifie un engagement très important pour notre ville, mais c'est un investissement nécessaire pour les thônnessiennes et thônnessiens d'aujourd'hui et les futures résidentes de Thônex.

Notre groupe, remercie l'ensemble du conseil administratif et l'ensemble des services communaux pour leur engagement et leur travail pour offrir du logement abordable à la population.

Le groupe VI –VE et la Gauche sociale que je représente vous invite à accepter ce crédit.

M. Zaugg donne lecture de la déclaration du groupe M.C.G :

Le Groupe M.C.G soutiendra la demande de crédit de 72.650.000.- frs, en faveur de l'acquisition des parcelles 6580 6582 6585 ainsi que les dépendances des immeubles LUP des communaux d'Ambilly. Il est nécessaire que ces nouveaux logements soient attribués en premier pour nos résidents (e)s et qu'ils soient équipés des nouvelles réglementations écologiques, certains que nos conseillers administratifs travailleront de concert afin de garder le logo Cité de l'énergie.

M. Knörr donne lecture de la déclaration du groupe U.D.C :

Notre Conseil d'Etat rêve de transformer Genève.

De Meyrin à Thônex, il veut une mégapole grouillante et polluée aux immeubles si hauts que la lumière peinerait à parvenir jusqu'aux trottoirs. Un cauchemar tentaculaire dans lequel l'unique évolution serait celle de la criminalité et de la précarité.

Comment résister ? Tout simplement en opposant à l'utopie suicidaire d'un « Grand Genève » la réalité d'un : « GENEVE D'ABORD » et cela commence ici et ce soir. En acceptant ce crédit de 72'650'000.- de francs destiné à acquérir les droits de superficie des immeubles LUP des communaux d'Ambilly, nous allons voter : « Thônex d'abord ».

Nous saisissons ainsi une chance de garder la main sur l'avenir de notre ville et sa future population et maintenir ainsi une certaine équité car il faut bien rétablir la vérité !

Lorsque notre Conseil d'Etat affirme vouloir construire pour nos enfants, et bien ! Tout simplement, il ment...

En effet, la croissance actuelle du parc immobilier suffit à équilibrer la balance entre les naissances et les décès. Ce n'est pas de la propagande UDC ce sont les chiffres de l'office cantonal des statistiques

Le nombre d'appartements vacants à Genève qu'en Suisse est en nette progression. Ce n'est pas de la propagande UDC, ce sont les chiffres de l'office fédéral des statistiques.

Nous avons des routes surchargées, des finances publiques en faillite, un système de santé au bord du chaos, un système sociale exsangue, des forces de police à bout, une prison qui déborde, un pouvoir judiciaire dépassé...



Alors posons-nous une bonne fois et franchement la question pourquoi notre Conseil d'Etat s'acharne-t-il à péjorer la qualité de vie de nos habitants ? Pour qui veut-il construire ?

L'objectif n'est pas de préparer Genève à accueillir toujours plus d'habitants au détriment de notre population résidente mais bien de défendre et conserver ce qui faisait la force de Genève, une petite ville qui avait tous les avantages d'une grande.

Le groupe UDC votera ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Arpidone donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le Plan Directeur de Quartier (ci-après PDQ) n°29677 du lieu-dit des Communaux d'Ambilly approuvé par le conseil municipal de la commune de Thônex le 24 juin 2008 et adopté par le Conseil d'Etat le 27 août 2008, qui intègre un projet d'aménagement du secteur à l'horizon 15 ans (2008-2023),
- vu la signature en date du 30 mai 2007 entre C2I Comptoir d'Investissements Immobiliers SA (ci-après C2I) et Batima (Suisse) SA (ci-après Batima), d'une part, et la commune d'Ambilly d'autre part d'une promesse de vente en faveur de C2I-Batima de 70% de sa parcelle n°5632 de 103'019 m² située dans le périmètre du PDQ et de l'octroi d'un droit de superficie en faveur de C2I-Batima sur le solde de cette parcelle (30%),
- attendu que cette promesse prévoit que la vente du terrain et la constitution du droit de superficie interviendront au plus tard à l'entrée en force des autorisations de construire des premiers bâtiments sis sur les pièces urbaines définies dans le PDQ et des espaces publics,
- vu le mandat que la commune de Thônex, le Canton de Genève et C2I-Batima ont confié à plusieurs mandataires pour conduire l'étude de l'aménagement urbain, des espaces publics et des infrastructures du quartier et le mandat confié au Comptoir Immobilier de piloter cette opération,
- attendu que le travail des mandataires a abouti à l'élaboration du Plan Localisé de Quartier (ci-après PLQ) n°29743-537-512 approuvé par le conseil municipal le 5 octobre 2010 sous conditions et adopté par le Conseil d'Etat le 28 juillet 2011 qui permet la réalisation de la première étape du quartier soit les pièces urbaines A2 et B, ainsi que les espaces publics tels que figurant sur le PDQ,
- vu le périmètre du PLQ qui s'étend sur une surface de 380'037 m² de terrain réparti entre plusieurs propriétaires soit l'Etat de Genève pour 163'750 m², la commune de Thônex pour 21'487 m² et la Commune d'Ambilly (à terme C2I-Batima) pour 194'799 m²,



- vu le protocole d'accord signé le 31 mai 2013 entre l'Etat de Genève, la commune de Thônex, C2I et Batima concernant la réalisation des espaces publics du projet « Communaux d'Ambilly » ; qui a établi le fondement de la convention pour la réalisation des espaces publics et les principes relatifs à la cession des logements de type LUP qui seront construits dans le périmètre,
- vu la délibération votée par le conseil municipal le 4 octobre 2016 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 42'184'000.- en vue de la réalisation des espaces publics du périmètre des Communaux d'Ambilly et de l'entier du remaniement foncier nécessaire à cette réalisation,
- vu la convention pour la réalisation des espaces publics signée entre C2I-Batima et la commune de Thônex le 22 novembre 2016,
- vu la résolution du 5 octobre 2010 par laquelle le conseil municipal a mandaté le conseil administratif afin qu'il engage des discussions avec l'Etat et les constructeurs des logements dont la réalisation est prévue par le PLQ afin d'obtenir que la commune, par l'intermédiaire de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement puisse réaliser, dans le périmètre prévu par le PLQ, la part dévolue à la construction de logements d'utilité publique (ci-après LUP),
- vu les négociations menées avec C2I-Batima pour acquérir les immeubles LUP à construire dans ce périmètre,
- Attendu que les immeubles LUP seront réalisés sur le périmètre de la parcelle de la commune d'Ambilly qui sera grevée d'un droit de superficie cessible ayant fait l'objet de la promesse précitée signée entre C2I-Batima et la commune d'Ambilly, dans la mesure où la commune d'Ambilly souhaite rester propriétaire du terrain,
- vu le remaniement parcellaire nécessaire pour la réalisation du projet,
- vu le dossier de mutation 20/2014 élaboré par le bureau Christian Haller, géomètre qui a été modifié la dernière fois le 16 août 2016 et qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés relatifs à ce vaste remaniement parcellaire, qui prévoit notamment la division de la parcelle n°5632, feuille 37 de Thônex, qui est nécessaire pour la création des diverses pièces urbaines relatives et qui crée notamment les parcelles n°6540 et n°6543,
- vu le dossier de mutation 26/2014 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, modifié la dernière fois le 29 mars 2017, qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés, qui divise la parcelle n°6540, dont proviendront notamment les parcelles n°6478 de 1'179 m² et n°6480 de 593 m², ainsi que les futures parcelles de dépendance n°6481 de 3'356 m² et n°6483 de 9'595 m², feuille 37 de Thônex, sises au lieudit « Communaux d'Ambilly »,



- vu le dossier de mutation 27/2014 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, modifié la dernière fois le 29 mars 2017, qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés, qui divise la parcelle n°6543, dont proviendront notamment les parcelles n°6490 de 1'448 m² (Aravis 1), ainsi que la future parcelle de dépendance n°6492 de 3'825 m², feuille 37 de Thônex, sises au lieudit « Communaux d'Ambilly »,
- vu le dossier de mutation 36/2015, établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, crée le 29 octobre 2015, qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés, dont proviendront le droit distinct et permanent n°6580 de 1'179 m² constitué sur l'entier de la parcelle n°6478 feuille 37 de Thônex,
- vu le dossier de mutation 38/2015, établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, crée le 29 octobre 2015, qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés, dont proviendront le droit distinct et permanent n°6582 de 593 m² constitué sur l'entier de la parcelle n°6480 feuille 37 de Thônex,
- vu le dossier de mutation 41/2015, établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, crée le 29 octobre 2015, qui pourrait encore subir quelques adaptations d'ici à la signature des actes notariés, dont proviendront le droit distinct et permanent n°6585, de 1'448 m² constitué sur l'entier de la parcelle n°6490 feuille 37 de Thônex,
- vu la demande d'autorisation de construire DD 108'393 déposée en date du 30 novembre 2015 au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) par C2I-Batima conformément au PLQ n°29743 précité,
- vu les plans financiers élaborés par le Comptoir Immobilier SA pour les immeubles Voirons 1, Voirons 3 et Aravis 1, approuvés par l'OCLPF qui prévoient le prix de vente des trois DDP, respectivement de CHF 26'277'408.-, CHF 13'803'625 et CHF 30'352'260.-, étant précisé que le coût du parking mutualisé pour Voirons 1 est de CHF 5'505'406.- et pour Voirons 3 de CHF 2'917'838.- ne figure pas dans le plan financier de ces deux immeubles alors que le coût du parking est compris dans le plan financier d'Aravis 1,
- vu la demande de financement déposée auprès du Fonds LUP par la commune de Thônex, de l'acquisition des droits de superficie distincts et permanents sur lesquels seront construits les immeubles Voirons 1, Voirons 3 et Aravis 1 à concurrence de 20% du coût d'acquisition desdits immeubles,
- vu la décision du Fonds LUP du 6 juillet 2017 d'entrer en matière et de financer 15% de ce coût d'acquisition, d'un montant total de CHF 9'301'507.- mais sans tenir compte du coût d'acquisition du parking mutualisé pour les immeubles Voirons 1 et 3 sis sur une parcelle de dépendance,



- vu la demande de reconsidération déposée le 19 juillet 2017, visant à obtenir un financement du Fonds LUP de 15% du prix d'achat des immeubles y compris les parkings soit un montant total de CHF 9'675'507.-,
- vu les promesses de cession de droits de superficie distincts et permanents (DDP) n°6580, n°6582 et n°6585 signées entre la commune de Thônex et C2I-Batima par-devant Me Bénédicte de Candolle, notaire, le 20 juin 2017,
- vu la cessibilité des droits de superficie, qui permettrait leur transfert à terme à la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,
- vu les préavis de la commission MICA du 14 septembre 2017 et des finances du 19 septembre 2017,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter l'acquisition par la commune de Thônex des droits de superficie distincts et permanents d'une durée de 99 ans renouvelable, suivants de C2I Comptoir d'Investissements Immobiliers SA et Batima (Suisse) SA :
 - a) DDP n°6580 (Voiron 1), issu du dossier de mutation 36/2015 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA du 29 octobre 2015, crée sur la parcelle n°6478 de 1'179 m², issue du dossier de mutation 26/2014 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, modifié la dernière fois le 29 mars 2017, elle-même provenant de la division de la parcelle n°6540 issue du dossier de mutation 20/2014 établi par le bureau de géomètre Christian Haller, comprenant la construction de 66 logements, des dépôts, des jardins, 80 places de parking pour voitures, une place dépose-minute ou livraison et 10 places de parking de motos pour un montant total de CHF 26'277'408.- (CHF 20'772'002.- pour l'immeuble LUP, y compris la part de copropriété (jardins) en dépendance de la parcelle n°6481 et CHF 5'505'406.- pour la part de copropriété dans le parking souterrain en dépendance dans la parcelle n°6483 issue du dossier de mutation 26/2014),
 - b) DDP n°6582 (Voiron 3), issu du dossier de mutation 38/2015 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA du 29 octobre 2015, crée sur la parcelle n°6480 de 593 m², issue du dossier de mutation 26/2014 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, modifié la dernière fois le 29 mars 2017, elle-même provenant de la division de la parcelle n°6540 issue du dossier de mutation 20/2014, établi par le bureau de géomètre Christian Haller, comprenant la construction de 51 logements, de surfaces d'activité, des jardins, 42 places de parking pour voitures, et 8 places de parking de motos pour un montant total de CHF 13'803'625.- (CHF 10'885'787.- pour



l'immeuble LUP, y compris la part de copropriété (jardins) en dépendance de la parcelle n°6481 et CHF 2'917'838.- pour la part de copropriété dans le parking souterrain en dépendance dans la parcelle n°6483 issue du dossier de mutation 26/2014),

- c) DDP n°6585 (Aravis 1), issu du dossier de mutation 41/2015 établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA du 29 octobre 2015, crée sur la parcelle n°6490, issue du dossier de mutation 27/2014, établi par le bureau de géomètre officiel HKD Géomatique SA, modifié la dernière fois le 29 mars 2017, elle-même provenant de la division de la parcelle n°6543 issue du dossier de mutation 20/2014, établi par le bureau de géomètre Christian Haller, comprenant la construction de 83 logements, jardins (en dépendance dans la parcelle n°6492 issue du dossier de mutation 27/2014) et un parking souterrain de 2 étages avec 98 places de parking pour voitures, une place de dépose-minute ou livraison et 13 places de parking de motos pour un montant total de CHF 30'352'260.-,

étant précisé que les dossiers de mutation précités pourraient encore subir quelques modifications d'ici à la signature des actes de cession des DDP.

2. D'accepter les conditions des droits de superficie et, en particulier, la constitution des hypothèques légales garantissant le paiement des rentes des droits de superficie et le paiement des rentes de superficie suivantes :
- a) CHF 211'618.- pour l'immeuble Voirons 1, payable dès la signature de l'acte de cession du DDP, adaptable après la 25^{ème} année sur l'indice suisse des prix à la consommation,
- b) CHF 114'947.- pour l'immeuble Voirons 3, payable dès la signature de l'acte de cession du DDP, adaptable après la 25^{ème} année sur l'indice suisse des prix à la consommation,
- c) CHF 257'965.- pour l'immeuble Aravis 1, payable dès la signature de l'acte de cession du DDP, adaptable après la 25^{ème} année sur l'indice suisse des prix à la consommation.
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 72'650'000.-, y compris frais d'actes et autres frais, droits et émoluments pour la réalisation de cette opération.
4. De comptabiliser les dépenses énoncées au point 1 à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. De comptabiliser la contribution du Fonds LUP évaluée à ce jour sur la base de la demande de reconsidération déposée à CHF 9'675'507.-, sous la rubrique n°95.123.
6. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 62'000'000.- destiné au financement de l'entier de l'opération, y compris les frais et droits.



7. D'autoriser le conseil administratif à céder ces droits de superficie à la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, moyennant la reprise de l'entier des conditions figurant dans les promesses de cession de droits de superficie par cette dernière et des coûts des emprunts.
8. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier en raison de l'acquisition de logements d'utilité publique et de l'utilité publique de toute cette opération.
9. De charger le conseil administratif de mettre en œuvre l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de signer pour la commune de Thônex tous les actes notariés et pièces relatifs à cette opération.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.*

17. Demande d'un crédit de CHF 143'000,- en vue du raccordement informatique des différents bâtiments communaux affectés aux activités de l'administration communal. (da-17-16)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, explique que des travaux importants ont été réalisés au Bois-Des-Arts. Aujourd'hui, l'objectif est de relier les bâtiments communaux avec la fibre optique pour qu'ils soient interconnectés, notamment la mairie, le bâtiment Louis-Valencien, le centre de Voirie, la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts et son espace culturel.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité, soit 11 voix.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Stark donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune de Thônex a plusieurs projets de construction en cours pour la réalisation de bâtiments publics, notamment en vue de moderniser la Mairie et le bâtiment Louis-Valencien situés sur la parcelle n°3964 sise au 56 et 58, chemin du Bois-Des-Arts,
- vu le crédit de CHF 9'980'000,- voté par le conseil municipal en date du 11 avril 2017 en vue de la construction d'un bâtiment administratif dédié à l'administration communale,
- attendu que, dans le cadre de ces travaux, la salle du conseil municipal située dans le bâtiment Louis-Valencien sera transformée et que les réunions du conseil municipal seront temporairement déplacées dans la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts,



- vu le crédit de CHF 300'000,- voté par le conseil municipal en date du 20 décembre 2016 en vue de la démolition et du réaménagement temporaire de la parcelle n°3963 sise au 52, chemin du Bois-Des-Arts, afin d'y accueillir provisoirement l'ensemble du personnel administratif de la commune,
- vu le prochain abandon par notre opérateur téléphonique Swisscom de la technologie analogique et ISDN et le passage à la technologie numérique,
- vu la nécessité de remplacer le serveur de téléphonie actuel pour assurer le passage à la technologie numérique et d'équiper l'administration de matériel informatique de nouvelle génération,
- vu la nécessité de mettre à disposition tant du personnel communal que des membres du conseil municipal des ressources informatiques pour effectuer leurs activités,
- vu l'opportunité de raccorder entre eux, par des moyens informatiques, les bâtiments communaux affectés notamment aux activités de l'administration communale et du conseil municipal à savoir :
 - la Mairie (58, chemin du Bois-Des-Arts)
 - la salle Louis-Valencien (56, chemin du Bois-Des-Arts)
 - les pavillons provisoires qui accueilleront temporairement le personnel administratif (52, chemin du Bois-Des-Arts)
 - le centre de Voirie (54, chemin du Bois-Des-Arts)
 - la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts (62, chemin du Bois-Des-Arts)
 - l'espace de travail pour les agents de la police municipale (APM) (91, rue de Genève)
 - la « villa Vincent » dans laquelle travaillent les correspondants de nuit et les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) (13, avenue Tronchet)
 - la piscine de Thônex (8, chemin Marcelly)
- attendu que la mise en place de ce réseau informatique permettra également les raccordements suivants :
 - salle des Peupliers (37, avenue de Thônex),
 - futur centre administratif dédié à l'administration communale (13, avenue Tronchet)
 - salle des fêtes de Thônex (16, avenue Tronchet)
- vu les économies qui pourront être réalisées, notamment grâce à la résiliation des contrats de location des centrales téléphoniques et de la plupart des lignes téléphoniques reliant les différents lieux de travail de l'administration communale,
- vu l'exposé de motifs du service financier communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 143'000,- en vue de permettre le raccordement informatique des différents lieux de travail de l'administration communale et la mise en place de liaisons informatiques performantes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 143'000,- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement 2018 à 2025.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

18. Transfert de la parcelle n°6270 d'une surface 4.202 m², fe 24, du cadastre de la commune de Thônex, propriété de la commune, sise au 100, chemin de la Mousse, du patrimoine administratif au patrimoine financier à la valeur comptable de CHF 2'226'295,-. (da-17-17)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, rappelle que cette votation se veut un peu formelle. Il faut se rappeler qu'à l'origine, ce bâtiment était un pavillon provisoire utilisé pendant la reconstruction de l'école Marcellly. Il avait donc toute sa place dans le patrimoine administratif. Ce pavillon devait ensuite faire la transition avec la construction des Communaux d'Ambilly, raison pour laquelle il a été mis en location. Étant renté avec un contrat jusqu'en 2026, son transfert au patrimoine financier est légitime.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que cette proposition a été acceptée à l'unanimité, soit 10 voix.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Singh donne lecture de la délibération suivante :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune de Thônex est propriétaire de la parcelle n°6270, de 4'202m², sise au 100, chemin de la Mousse à Thônex et inscrite au patrimoine administratif depuis de nombreuses années,
- attendu que la commune de Thônex a voté en date du 13 décembre 2005 un crédit de CHF 4'920'000,- destiné à financer la construction d'un pavillon scolaire provisoire appelé « Pavillon Mousse »,
- vu l'utilisation de ce pavillon provisoire entre 2007 et 2011 afin d'y accueillir des élèves scolarisés à Thônex pendant la démolition-reconstruction du groupe scolaire Marcellly-Tronchet,



- attendu que cette parcelle est à présent louée jusqu'à fin août 2026 à deux Fondations qui y exploitent une école privée,
- vu les contrats de bail signés par la commune de Thônex avec la « Fondation L'ARC, une autre école » et la « Fondation pour l'Acore, cycle d'orientation » ;
- vu l'affectation de la parcelle à ce jour et l'absence de volonté de la commune d'utiliser cette parcelle pour un usage public, qui n'a donc pas de raison de figurer au patrimoine administratif où elle figure actuellement pour une valeur de CHF 2'226'295,-,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le transfert de la valeur de la parcelle n°6270, soit CHF 2'226'295,- du patrimoine administratif au patrimoine financier de la commune de Thônex.
2. De comptabiliser le transfert dans le compte des investissements pour le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

19. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000,- en vue de généraliser la levée des déchets verts de cuisine à l'ensemble du territoire communal. (da-17-18)

M. Marc Kilcher, maire et conseiller administratif délégué à la voirie, informe que « La petite poubelle verte » est un projet lancé par M. Barthassat il y a près d'une année. Une phase d'essai a d'abord rencontré un vif succès (près de 7 tonnes de déchets de cuisine par mois). Thônex voudrait prolonger cet exercice sur une base volontaire, sachant que de nombreux habitants ont demandé de mettre ces poubelles à disposition. Pour ce faire, la commune doit organiser la levée des déchets de cuisine dans la zone urbaine par l'entreprise Baciocchi. Le budget de CHF 65'000.- correspond à la mise en place sur l'ensemble du territoire communal de ces containers de récupération ainsi que la levée et le transport de ces déchets. Il s'agit au fond de la mise en application d'une recommandation cantonale, que la commune appuie politiquement.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 août 2017 :

La commission s'est penchée sur les déchets de cuisine parce que l'opération de « La petite poubelle verte » lancée l'année dernière est un grand succès. Elle est en constante augmentation avec environ 75 tonnes récupérées par an, en zone urbaine. Ce qui génère, selon l'entreprise Baciocchi, un dépassement de crédit important.



Après une discussion et demandes d'informations complémentaires, les commissaires ont décidé à l'unanimité de continuer la politique communale lancée du recyclage des déchets et de donner l'aval au CA pour continuer l'opération. Cependant, la commission a fait part au CA, qu'elle restera attentive et en attente de chiffrages plus déterminant en fin d'année.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que la commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité, soit 10 voix.

Le Président ouvre la discussion.

M. Noël voudrait saluer la généralisation de ce système sur l'ensemble du territoire urbain. C'est un pas important pour tendre à économiser à la fois l'énergie et les déchets à un niveau local. C'est être cohérent avec la réduction de l'empreinte écologique. Il faut avoir le courage d'aller de l'avant et prendre des décisions qui certes coûteront de l'argent, mais servent une cause fondamentale pour les générations actuelles et à venir.

M. Singh donne lecture de la déclaration du Groupe libéral-radical :

Le tri, la collecte et valorisation des déchets de cuisine remplissent plusieurs objectifs :

Tout d'abord, on espère qu'elle permettra à Genève d'augmenter à 50% son taux de recyclage et d'éviter ainsi l'introduction de taxe au sac, seul canton où elle n'est pas déjà appliquée.

Ensuite, le traitement des déchets de cuisine dans l'usine de compostage et de méthanisation du Nant-de-Châtillon produira du compost, de la chaleur et de l'électricité, voire peut-être à terme du méthane injecté dans le réseau de gaz naturel des SIG, permettant de diminuer d'autant la consommation de combustibles fossiles et les émissions de CO2.

Enfin l'avantage le plus important est peut-être intangible, car en offrant aux habitants la possibilité de trier leurs déchets de cuisine, on les sensibilise et les encourage à participer à une action citoyenne en faveur de la protection de l'environnement.

Il y a un an, Thônex a été parmi les premières communes à introduire la petite poubelle verte à l'échelle pilote. Cet essai réalisé au chemin des Deux-Communes s'étant avéré concluant, convertissons-le maintenant en l'étendant à tout notre centre urbain.

Je me permets une remarque personnelle : si j'en juge par mes voisins d'immeuble et de quartier, les habitants sont prêts à jouer le jeu, voire même impatients de le faire. Ne les faisons pas attendre plus que nécessaire.

De manière directe ou indirecte, les coûts modestes de l'opération seront plus que compensés. Le groupe libéral-radical votera ce crédit complémentaire qui permettra la généralisation de la levée des déchets de cuisine dans les immeubles du centre de notre commune, et vous invite à en faire de même.

Mme Gregori donne lecture de la déclaration du groupe M.C.G :

Le groupe M.C.G salue l'initiative de recyclage des déchets verts de cuisine et ne peut que féliciter Monsieur Marc KILCHER Maire d'avoir mis ces containers dans certains lieux de ramassages. Au vu du succès de cette opération nous ne pouvons qu'approuver la demande de crédit de 65.000.- frs Nous avons eu l'occasion de discuter avec plusieurs personnes au centre de tri des déchets de la Mairie un grand nombre d'habitants jouent le jeu en trient leurs déchets.



La parole n'étant plus demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e)) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'action « la p'tite poubelle verte » lancée à l'automne 2016 par le Canton de Genève afin de sensibiliser la population au tri des déchets verts de cuisine,
- attendu que la commune de Thônex a participé, dès les premiers jours, à ces levées sur un quartier test, à savoir le chemin des Deux-Communes,
- vu les résultats satisfaisants obtenus, plus de 7 tonnes de déchets verts par mois, il a été décidé d'étendre ces levées à l'ensemble du territoire communal,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable émis par la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière lors de la séance du 29 août 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000,- en vue de généraliser la levée des déchets verts de cuisine à l'ensemble du territoire communal.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

20. Demande d'un crédit de CHF 600'000,- en vue de relier la chaudière à bois de l'école Marcelly aux bâtiments de la salle des fêtes par une liaison de commande de chauffage à distance (CAD) (da-17-19)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, travaux et bâtiments, montre au moyen d'un plan que derrière l'école Marcelly se trouve une centrale de chauffe composée d'une chaudière à pellets d'environ 700 Kw et d'une chaudière à gaz de 620 Kw, qui aujourd'hui alimentent l'école Marcelly, la piscine, Eve Marcelly, Les Bout'Choux ainsi que le conservatoire populaire de musique.

Pour qu'une chaudière à pellets fonctionne correctement, elle doit tourner à pleine charge. Aujourd'hui, avec des hivers doux, la chaudière est enclenchée tardivement et ne marche pas à pleine puissance, ce qui la rend peu efficiente.



Il est envisagé de remplacer les deux chaudières à mazout dans un futur proche ; si cette structure peut être reliée via un CAD, cela permettrait d'augmenter la charge sur la chaudière à pellets, de l'enclencher plus vite et la laisser tourner à 100% pendant une période plus longue.

La commune a reçu une demande de Prokech pour faire une offre de fourniture d'énergie, mais il convient encore déterminer si cela est réalisable dans les temps, quel subventionnement pourrait être obtenu et si le trajet est financé par le futur propriétaire ou par la commune.

Aujourd'hui, l'école, la piscine, la crèche, le jardin d'enfants et le conservatoire utilisent environ 750 Kw. L'auberge à elle seule consomme 450 Kw et le futur bâtiment administratif ainsi que les logements rajouterait 250 Kw, ce qui amènerait à une puissance maximum de 1'450 Kw, alors que la commune peut produire 1'320 Kw. Cette hypothèse est la plus pessimiste : en principe, il serait aisé d'alimenter l'entier de ce système, avoir une meilleure efficacité, et si ce budget est voté, demander une participation de l'OCEN équivalente au minimum à la différence que la commune devrait investir entre les CHF 600'000.- et le prix de remplacement de cette chaudière à mazout par une chaudière à gaz.

M. Bruno Da Silva, vice-président de la commission travaux, bâtiments, indique que la commission a accepté cette demande de crédit par 5 voix pour et 2 abstentions et qu'un éventuel deuxième projet qui permettrait dans le futur de rapatrier à ce système deux allées privées (25 et 27 avenue Tronchet) a lui été accepté à l'unanimité.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que la commission ne s'est prononcée que sur la relation entre l'école Marcelly et le bâtiment de la salle des fêtes pour le crédit, et que cela a été accepté à l'unanimité, soit 10 voix.

Le Président ouvre la discussion.

M. Knörr donne lecture de la déclaration du groupe U.D.C :

Notre société dite civilisée a des besoins énergétique gargantuesques. Même le plus fervent des écologistes doit se chauffer, se déplacer, et répandre la bonne parole en mettant régulièrement à jour son profil Facebook...

Le défi est donc de taille puisqu'il nous faut à la fois faire des économies et réussir la transition du tout fossile au renouvelable.

Pour les économies, Genève est sur la bonne voie puisque nous avons déjà réussi en 2016 à atteindre l'objectif prévu pour 2020. Prompte à la récupération, mais c'est en cela très écologique comme comportement, le roi du béton tire la couverture à lui. Il fait ainsi sienne la maxime : « Faites ce que je dis ne faites pas ce que je fais »

Nous avons pu le constater, au cours de plusieurs législatures et nous sommes formels ce sont bien les communes les villes genevoises qui sont le moteur de cette réussite.



Le crédit que nous sommes appelés à voter ce soir va dans ce sens. Il nous permettra non seulement d'améliorer et d'optimiser le rendement de notre central à pellets mais aussi de supprimer un central à mazout coûteuse et obsolète, tout en laissant encore une place à une éventuelle et future collaboration privé, public.

L'UDC votera favorablement crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Noël donne lecture de la délibération suivante :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'installation de chauffage actuelle, située dans l'école Marcelly, est équipée d'une chaudière à gaz et d'une chaudière à pellet d'une puissance totale de 1'320kW qui alimente les bâtiments suivants : école Marcelly, piscine, Eve Marcelly, Les Bout'Choux ainsi que le conservatoire populaire de musique,
- attendu qu'à terme les bâtiments de la piscine, salle des fêtes, auberge et bâtiment locatif devront subir des travaux qui diminueraient leurs besoins en énergie,
- attendu que les deux chaudières à mazout alimentant la salle des fêtes, l'auberge et l'immeuble locatif datent de 1999 et qu'elles devront être remplacées dans un futur proche,
- attendu qu'il convient de prévoir le raccordement de la Villa Vincent et du futur bâtiment administratif à cette installation,
- attendu que les constructeurs des immeubles 25-27 av. Tronchet ont demandé la possibilité de raccorder leurs immeubles d'habitations à la chaufferie de l'école Marcelly,
- vu le projet d'étendre le chauffage à la salle des fêtes, l'auberge et bâtiment locatif à ce réseau et améliorer ainsi le fonctionnement de la chaudière à bois qui fonctionne à satisfaction que lors de fortes demandes,
- vu la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Office Cantonal de l'Energie en cas de raccordement de la salle des fêtes et bâtiments liés,
- vu l'exposé des motifs du service technique, comprenant un plan financier,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments, lors de la séance du 12 septembre 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 19 septembre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 600'000,- en vue de relier les chaudières de l'école Marcelly aux bâtiments situés dans son périmètre par une liaison de commande de chauffage à distance (CAD).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 600'000,- qui sera amorti au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°78.331 de 2019 à 2038.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité*

21. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

22. Projet de motion déposé dans le délai légal par les membres du parti Démocrate-Chrétien, intitulé : « encouragement aux entreprises formatrices » (mm-17-05)

M. Calame, membre du groupe Démocrate-Chrétien, donne lecture du texte de la motion :

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

La presse loue souvent le modèle de formation suisse des jeunes par l'apprentissage en mode dual, soit un à deux jours de formation en milieu scolaire et le reste en entreprise. En effet, cette formation validée par un CFC et parfois même une « matu pro » pour les jeunes qui désirent poursuivre en HES, permet non seulement une formation théorique dite scolaire mais aussi une formation pratique concrète, réelle et en parfaite adéquation avec le métier que l'apprenti exercera par la suite.

Mais au préalable à toute formation d'apprentis visant à obtenir un CFC ou une AFP, une autorisation de former doit être obtenue auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Cette formation de 40 heures bien que dispensée gratuitement, nécessite un investissement de la part de l'entreprise étant donné que le collaborateur poursuivant ladite formation n'est évidemment plus productif durant cette période. A l'image de ce qui se fait lors d'une absence pour cause de maternité ou d'obligations militaires, ce projet de résolution a pour vocation, entre autre, de financer tout ou partie la perte de gain inhérente à cette absence.

Fortes de ce constat, diverses associations professionnelles encouragent de diverses manières les entreprises affiliées pour qu'elles forment des apprentis et la Ville de Genève a instauré une subvention à toutes les entreprises formatrices.



Nous avons souhaité donner un coup de pouce aux entreprises formatrices de la commune et sans entrer dans un principe de saupoudrage financier à toutes les entreprises, nous souhaitons privilégier les petites structures qui décident, pour la première fois, de prendre le temps de se former pour devenir maître d'apprentissage.

C'est pourquoi on vous propose d'étudier un règlement de subventionnement des petites entreprises sises sur la commune par une indemnisation partielle et forfaitaire de la perte de gain du futur formateur qui suit les cours et obtient une autorisation de former des apprentis et également par l'octroi de Chèque Label Entreprise Formatrice qui permet ainsi un coaching directement dans l'entreprise.

L'idée de cette motion étant de créer de nouvelles places d'apprentissage, il faut voir ces subventions comme un investissement à notre jeunesse et non comme une dépense.

Nous espérons que l'avenir professionnel des jeunes vous tient à cœur et que vous approuverez cette discussion en commission de l'économie publique et emploi (parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre) afin de pouvoir créer cette subvention et en informer les entreprises de la commune dès ce printemps afin de permettre les premiers engagements à la prochaine rentrée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Knörr donne lecture de la déclaration du groupe U.D.C :

Nous ne sommes pas sectaires alors d'amblée précisons que cette motion bien que provenant du centre de l'échiquier politique rencontre nos faveurs.

Effectivement tant la presse que les milieux économiques louent les avantages du système helvétique de l'apprentissage. Cela va même plus loin puisque régulièrement des chefs d'entreprises, des journalistes voir même les politiciens européens vantent avec envie notre système. A ce demandé pourquoi alors ils mettent aussi tant de hargne à vouloir le détruire ? Cela doit donc être cela qu'on appelle l'obscurantisme !

Il faut reconnaître qu'actuellement, former un apprenti est un sacrifice financier auquel certains artisans et PME renoncent. Ils préfèrent acquérir sur étagères et de l'autre côté de la frontière des employé possédant déjà des diplômes aux équivalences parfois élastiques car il faut le reconnaître l'ensemble des formations bien que possédant des troncs communs sont parfois dissemblable.

Aider les entreprises qui franchissent le pas nous paraît utile voir même nécessaire. Combler la perte financière que représente l'absence d'un collaborateur envoyé suivre les cours destinés à obtenir une « autorisation de former » est une piste. Cependant, beaucoup d'obstacle devront être franchis pour passer de la volonté à la réalisation. C'est pourquoi l'envoi en commission est judicieux.

Le groupe UDC soutient cette motion.

M. Houman déclare que le Groupe PLR est particulièrement attaché à la défense de la voie de l'apprentissage, considérant qu'il s'agit d'un pilier fondamental de la formation en Suisse. Le PLR est en même temps un soutien ardent du tissu économique communal.



Cette motion a des éléments pour plaire. Il s'agira de cibler les besoins communaux, que ce soient les entreprises formatrices, le nombre de places d'apprentissage proposées, le nombre de thônésiens dont les demandes ont été rejetées, etc. Ces questions seront abordées en commission. Le PLR salue la volonté des motionnaires de ne pas conduire à une politique de l'arrosoir par la distribution de ces différentes subventions. Le Groupe PLR soutient cette motion.

Pour les groupes VI-VE et GS, M. Noël annonce que cette motion rencontre un certain intérêt. Les choses sont présentées d'une façon raisonnable et soutenir l'apprentissage au niveau local est important. Les PME doivent être soutenues, car la question des 40 heures de formation est une difficulté qu'elles rencontrent.

Mme Macchiavelli pense qu'il serait intéressant de prendre contact avec Trois-Chêne pour l'Emploi, qui travaille beaucoup en ce sens.

M. Arpidone ne croit pas qu'à ce niveau-là, le contact de Trois-Chêne pour l'Emploi soit intéressant. Il ne s'agit pas de financer la place d'apprentissage, mais le formateur qui va former un apprenti. Faire appel à Trois-Chêne pour l'Emploi ne sert pas à grand-chose, puisque c'est véritablement l'Office pour l'orientation, la Formation professionnelle et Continue que la commune doit auditionner pour connaître les modalités de la formation et le financement.

Mme Macchiavelli a ouï dire que Trois-Chêne pour l'Emploi contacte les entreprises pour insérer des apprentis. Elle pense que cette entité sait comment cela fonctionne sur les communes et qu'il serait intéressant de prendre contact.

Mme Gregori suggère de trouver dans un premier temps un représentant de l'OFPC et d'aviser ensuite.

m o t i o n

« Encouragement les entreprises formatrices »

considérant :

- la qualité unanimement reconnue de la formation professionnelle en Suisse,
- l'impact essentiel de la formation en apprentissage à notre économie et à l'emploi,
- le manque chronique de places d'apprentissage,
- l'investissement financier inhérent à la formation de formateur en entreprises,

le conseil municipal

i n v i t e

la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièr

1. A auditionner un représentant de l'OFPC (office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue).



2. A étudier la mise en place d'un règlement de subvention des entreprises formatrices sises sur la commune de Thônex dont l'employeur ou un collaborateur obtient un certificat de formateur d'apprenti.
3. A étudier une aide complémentaire indirecte via le coaching des maîtres d'apprentissage qui en ont le besoin, via par exemple l'octroi d'un Chèque Label Entreprise Formatrice (CLEF) mis en place par l'OFPC.
4. A étudier un budget annuel en application du règlement.

au vote :

- *la motion est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*

23. Propositions du conseil administratif

Il n'y a pas de proposition.

24. Questions écrites :

Le Président informe qu'il n'y a pas de question en suspens.

24.1. M. Philippe Calame, pour la lecture intitulée : « supports métalliques pour banderoles »

Messieurs les conseillers administratifs,

Depuis de nombreuses années, sur divers emplacements de la commune des barrières de type « vauban » servent pour soutenir diverses banderoles (sécurité routière lors des rentrées scolaires, manifestations du comité des fêtes, don du sang, cirque et spectacles divers p.ex.). Ces barrières avec le temps sont devenues disgracieuses et, soit nos autorités communales, soit l'administration, ont pris la décision de faire poser des structures métalliques en acier inox encreées dans le sol afin que tout ceci soit « propre en ordre ». Je l'ai en remercie pour l'intention.

Mais j'avoue avoir été défavorablement surpris que ces supports ne soient pas suffisamment larges pour que les banderoles usuelles de la commune puissent y être accrochées. En effet les supports font environ 2m50 de large alors que les banderoles de la commune font a priori, à une ou deux exceptions près, une largeur plus importante jusqu'à environ 4m pour certaines.

La conséquence est que depuis l'installation de ces structures, on a conservé à proximités les anciennes barrières vauban ou posé une nouvelle structure à côté de la première proche du pavillon Mousse pour accrocher la banderole à cheval sur 2 structures



Questions :

1. Pourquoi et comment a-t-on commandé des structures trop petites ? Combien de structures ont été posées ?
2. Quel en a été le coût total, fixation au sol comprise et sur quelle rubrique comptable ?
3. Que compte faire le conseil administratif pour remédier à cet état de fait et quel en sera le surcoût ?

24.2. M. Philippe Calame, intitulée : « Cheminement piétons le long de la salle des fêtes.

Messieurs les conseillers administratifs,

Depuis la construction de la salle des fêtes il existe un accès et une sortie du parking qui longe chaque côté de la salle selon un sens de circulation donné, vu la largeur de la chaussée.

Or cet accès et cette sortie du parking sont également fréquentés par des piétons, en particulier la sortie qui se situe vers le 8-12, av. Tronchet, par exemple par les clients de l'auberge communale, les parents et les élèves qui se rendent à l'école Marcelly et dans quelques temps, par les communiers qui se rendront à l'annexe de la mairie du futur bâtiment « Fortuna ».

Or la largeur de ce chemin, d'environ 2m70, ne permet pas à un véhicule de passer « à côté » d'un piéton qui chemine. Si les automobilistes jouent globalement le jeu en restant derrière les piétons, c'est malheureusement plus difficile quand le piéton vient de face ce qui oblige bien souvent ce dernier à « monter sur le talus » pour pouvoir croiser avec le véhicule venant de face.

Sachant qu'aux heures scolaires cette sortie de parking est fréquentée par de nombreux élèves qui rentrent sur Etienne-Chennaz ou le ch. du Foron, il conviendrait de sécuriser ce parcours, d'autant que cela va dans le sens de la volonté exprimée par le conseil municipal de privilégier les cheminements piétons (motion PLR/PDC du 1^{er} semestre 2017).

Questions :

1. Le conseil administratif a-t-il déjà étudié une solution pour sécuriser ce parcours, si oui quelles sont ses conclusions ?
2. Si tel n'est pas encore le cas, le Conseil administratif pourrait-il contacter les propriétaires des 3 parcelles du 8-12 avenue Tronchet afin de négocier, soit l'achat, soit une servitude de passage, d'une bande d'environ 1m50 le long de la limite de parcelle afin de faire un trottoir sécurisé ?



3. De plus, la partie « Est » de ce cheminement, soit coté parking, est actuellement mal éclairé par un lampadaire situé le long de la salle, rendant, en fin de soirée, le parcours délicat sur 20m entre la fin de la zone de stationnement et le début de la chaussée de sortie, le conseil administratif peut-il étudier l'installation d'un nouveau lampadaire ou déplacer l'un de ceux de la salle un peu trop éloignés de ce cheminement ?

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette question de sécurité et espère qu'une solution simple puisse être trouvée.

Le Président a pris note de ces deux questions et informe que le Conseil administratif y répondra lors de la prochaine séance.

25. Propositions individuelles et questions

25.1. Remplacement d'un membre de la Gauche Sociale

M. Stark constate que dans la liste reçue concernant les commissions permanentes, une présidente qui est encore citée sur la feuille n'a pas été remplacée par la Gauche Sociale. Il voudrait en connaître la raison.

Le Président répond que la personne qui remplacera Mme Gomes Dias n'a pas encore été assermentée. Cela viendra lors de la prochaine séance.

25.2. Éclairage au Chemin de Mapraz

M. Camuglia note que l'éclairage sur ce chemin est très faible, alors que de nombreux cyclistes l'empruntent.

M. Kilcher rappelle que l'éclairage avait été vandalisé, mais a été remplacé durant le mois de septembre. Une commande aux SIG a été passée pour obtenir les nouveaux lampadaires, qui ont été installés. M. Kilcher est surpris qu'ils ne répondent pas aux attentes. Il voudrait davantage de détails pour mieux comprendre.

25.3. Point 11 de l'ordre du jour

Sur la partie de M. Uehlinger concernant les Communaux d'Ambilly, M. Noël voudrait savoir si, au-delà de l'inquiétude liée aux mesures de compensation par rapport à la problématique de la mobilité, le Conseil administratif pourrait en dire un peu plus sur le sujet.

M. Decrey informe que la commune a reçu les dates pour les autorisations. Cet après-midi, le Conseil administratif a mené une réflexion par rapport à la délibération que le Conseil municipal avait votée : avant que les travaux ne commencent, les autorisations de construire pour le réseau routier sont nécessaires. Le Conseil administratif a choisi de demander à l'avocat de la commune d'intervenir en expliquant que les autorisations liées au réseau routier doivent être délivrées avant celles liées au bâtiment. Le message partira demain à Me Wisard, en charge de ce dossier.



25.4. MICA

M. Knörr se souvient que Me Manfrini avait habilement obtenu une lettre écrite du Conseil d'État (avec la signature de son président) jurant qu'il n'y aurait aucune surdensification dans les Communaux d'Ambilly, que les trois premières pièces urbaines se feraient en 15 ans, les 2,5 suivantes en 15 ans également et les réserves à bâtir, pas avant 30 ans. Visiblement, M. Hodgers n'en a cure. M. Knörr voudrait avoir copie de cette lettre.

M. Uehlinger répond que les archives seront fouillées pour retrouver cet engagement du Conseil d'État. Le document lui sera communiqué. Il convient de rappeler que tant au niveau cantonal que communal, ce sont des pouvoirs exécutifs. Le projet de loi voté par le Grand Conseil en 2015 demandait que sur les grands projets en cours, une densité plus élevée soit appliquée, c'est-à-dire entre 0 et 30. Finalement, M. Hodgers se base sur un argument consistant à dire que le pouvoir législatif lui a demandé d'aller à l'encontre de ses prédécesseurs.

M. Knörr remercie de cette réponse, mais ne cautionne pas ce comportement similaire à celui du général Custer et les traités passés avec les Apaches. En obtenant ce papier, il pourra être rappelé au public ce qui est arrivé au 7^e régiment de cavalerie lors de la bataille de Little Bighorn.

M. Decrey rassure M. Knörr en expliquant que le Conseil administratif se bat tous les jours contre les problématiques citées. Preuve en est que la réunion avec M. Hodgers n'a duré qu'un quart d'heure, car la commune n'est pas écoutée.

M. Knörr remercie le Conseil administratif, mais pense que si ce document est révélé au public, il aura certainement un impact.

Mme Macchiavelli ne croit pas que c'est lors d'un Conseil municipal que M. Knörr doit réclamer ce genre de document. S'il a des doutes, il doit s'adresser directement au responsable, soit le Conseil d'État.

M. Knörr remercie de cette précision et remise à l'ordre, mais il voudrait la réponse avant 2040 et à lui directement adressée, non à Zürich. C'est pourquoi il s'est tourné vers le Conseil administratif.

Pour M. Stark, la remarque de Mme Macchiavelli est désobligeante. Une votation avait eu lieu au Conseil municipal il y a quatre législatures, et M. Knörr n'en faisait pas encore partie. Cette démarche est parfaitement légitime.

25.5. Disparition du marquage au sol

M. Arpidone voudrait tout d'abord remercier le service technique de la commune qui a tenu compte de son courriel et s'est occupé de remplacer le miroir du côté de l'Avenue Adrien-Jeandin. Cela montre que l'administration communale est à l'écoute.



Par contre, dans le même courriel, M. Arpidone faisait part de son étonnement quant à la disparition du marquage au sol sur l'Avenue Adrien-Jeandin, alors que cette route a été rénovée récemment. Il voudrait en connaître les raisons. Enfin, M. Arpidone voudrait des nouvelles de la station-service, fermée depuis quelques mois déjà.

Concernant le marquage au sol, M. Decrey a saisi un avocat, car le produit qui a été choisi s'efface complètement. Il va falloir refaire la totalité du marquage, et la question est de savoir qui va payer.

Sur les stations-service, M. Uehlinger indique que la CMNS veut les mettre à l'inventaire, ce qui signifie demander au propriétaire de financer la remise en l'état des deux stations-services, pour un montant de CHF 2'150'000.-. Le propriétaire a fait recours contre cette décision. Le Conseil administratif suivra l'avis du propriétaire en expliquant que cela n'a pas de sens, car cela défend l'image d'une source énergétique qui n'a plus le vent en poupe. Pour résumer, après que le Grand Conseil a déclassé cette zone en zone de développement pour pouvoir y aménager des constructions telles que des bureaux ou des logements, une commission décide de bloquer le projet. C'est dire si le département de M. Hodgers fonctionne bien.

25.6. Emplacement de l'arrêt de bus et marquage au sol

M. Zaugg constate que sur la Route de Sous-Moulin, l'arrêt de bus se trouve devant les toilettes, ce dont les usagers se plaignent. Il fera circuler les photos au Conseil administratif ainsi qu'en commission de la circulation et des transports. Deuxièmement, M. Zaugg avait demandé un marquage au sol pour les personnes mal voyantes sur le Chemin du Curé-Desclouds, au niveau des passages piétons. Qu'en est-il ?

Sur le deuxième point, M. Decrey répond que ce n'est pas du ressort de la commune, mais du canton.

25.7. Présence de rats à Thônex-Vallard

Mme Macchiavelli signale la présence de rats dans cette zone.

M. Uehlinger répond que si des rats devaient se trouver sur la plateforme douanière, c'est à la Confédération qu'il faut s'adresser.

25.8. Easy vote

M. Houman fait remarquer que la commune n'aurait pas pu mieux s'y prendre pour décourager les gens à répondre au sondage. En principe, trois moyens permettaient d'y accéder : sur Facebook, mais il n'y a aucune information, sur le site internet, mais il n'y a aucune information, et enfin avec un QR code, réservé aux personnes disposant d'une application spéciale pour le décrypter. Le jour où le bilan de ce sondage sera présenté, M. Houman espère ne pas entendre qu'il a eu peu de succès. Il trouve cela dommage.



25.9. Accident à la Route de Jussy

M. Constantin relate un accident qui est survenu à un arrêt de bus sur la Route de Jussy. L'arrêt de droite a été démonté, mais pas celui de gauche.

M. Decrey explique que le chauffeur du bus TPG a perdu la maîtrise de son véhicule. Avec le haut du bus, il a touché l'abribus, qui s'est écroulé. Tout a été débarrassé par le SIS. Les TPG doivent commander un nouvel abri pour l'installer.

M. Constantin précise que la personne a pris le rétroviseur en pleine figure alors que le bus était sur la route. Cet abri est beaucoup trop proche de la route et devrait être éloigné.

M. Decrey indique que selon le constat établi par les TPG et les gendarmes, le bus s'est déporté contre l'abri. La commune a refusé de déposer plainte, car le chauffeur aurait pu perdre son emploi.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h19.

le président

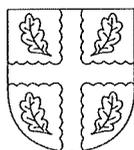
le secrétaire

M. Adrien Rufener

M. Philippe Guex

annexes :

- liste des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations en 2018
- liste des commissions permanentes mise à jour au 3 oct. 2017



Thônex

commissions permanentes

Législature 2015-2020
formation au : 2 juin 2015
mise à jour : 3 oct. 2017

commission commune aux 3 Conseillers administratifs

communaux d'Ambilly, infrastructures mairie

(13 membres)

président : M. Florian Wünsche
vice-présidente : Mme ~~Fidelina Gomes Dias*~~
membres : Mme Oppliger
MM. Agraniou, Arpidone, Avigdor, Calame, Camuglia, Germann, Knörr, Simoes, Singh et Zaugg

M. Philippe Decrey – conseiller administratif circulation, transports

(11 membres)

présidente : Mme ~~Fidelina Gomes Dias*~~
vice-président : M. Stephen Knörr
membres : Mmes Giacobino et Oppliger
MM. Camuglia, Constantin, Noël, Saudan, Simoes, Singh et Zaugg

culture, loisirs, jumelage

(11 membres)

(3Chêne culture, fêtes communales, comité des fêtes, maison des quartiers de Thônex)

président : M. Philippe Zaugg
vice-président : M. Marcel Constantin
membres : Mmes Macchiavelli et Tercier
MM. Arpidone, Houman, Noël, Rufener, Saudan, Stark et Wünsche

cohésion sociale

(11 membres)

(correspondants de nuit, travailleurs sociaux hors murs, naturalisations)

président : M. Andrew Arpidone
vice-président : M. Adrien Rufener
membres : Mmes Bersier, Gregori et Macchiavelli
MM. Avigdor, Da Silva, Houman, Noël, Saudan et Stark

sécurité territoriale

(11 membres)

(service du feu, protection civile, sauveteurs auxiliaires)

président : M. Alain Nicolet
vice-président : M. Martin Germann
membres : Mme Delmenico et Giacobino
MM. Agraniou, Camuglia, Constantin, Houman, Saudan, Simoes, et Stark

* démission au 19 sept. 2017 – Mme Gomes Dias peut être remplacée par un membre de son parti



M. Pascal Uehlinger – conseiller administratif

finances

(15 membres)

président : M. Philippe Calame
vice-président : M. Edouard Houman
membres : Mmes Gregori et Oppliger
MM. Arpidone, Avigdor, Camuglia, Da Silva, Germann, Nicolet, Noël, Rufener, Stark, Wünsche et Zaugg

travaux, bâtiments

(10 membres)

président : M. Ashwani Singh
vice-président : M. Bruno Da Silva
membres : Mmes Bersier et Giacobino
MM. Calame, Camuglia, Constantin, Germann, Knörr et Zaugg

urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21

(11 membres)

président : M. Philippe Noël
vice-présidente : Mme Heidi Tercier
membres : Mme ~~Gomes Dias*~~
MM. Avigdor, Calame, Da Silva, Germann, Knörr, Nicolet, Singh et Zaugg

M. Marc Kilcher – conseiller administratif

écoles, jeunesse

(12 membres)

président : M. Richard Stark
vice-président : M. Guy Saudan
membres : Mmes Bersier, ~~Gomes Dias*~~, Gregori, Macchiavelli et Tercier
MM. Agraniou, Arpidone, Houman, Knörr, et Wünsche

parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre

(11 membres)

président : M. Alain Nicolet
vice-président : Mme Katia Gregori
membres : Mmes Giacobino et Oppliger
MM. Agraniou, Constantin, Germann, Knörr, Rufener, Saudan et Simoes

sports, police, militaire

(11 membres)

président : M. Philippe Noël
vice-présidente : Mme Nadia Giacobino
membres : Mmes Bersier, Delmenico, Macchiavelli et Tercier
MM. Camuglia, Da Silva, Nicolet, Simoes et Stark

* démission au 19 sept. 2017 – Mme Gomes Dias peut être remplacée par un membre de son parti



délégations diverses

Comité des fêtes (2 membres)

membres : Mme Tercier
M. Arpidone

3 Chêne Culture (2 membres)

membres : Mme Macchiavelli
M. Houman

Maison des Quartiers de Thônex (6 membres)

membres : Mmes Bersier, Macchiavelli et Gomes-Dias*
MM. Da Silva, Stark et Zaugg

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) (6 membres)

membres : Mme Giacobino
MM. Camuglia, Noël, Simoes, Stark et Zaugg

Comité de rédaction du journal Le Chênois (2 membres)

membres : Mme Bersier
M. Rufener

Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

(du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020)

présidente : Mme Christiane Grandgirard
vice-présidente : Mme Christine Casadei
membres : Mmes Marina Casabella Perez, Marta Macchiavelli, Fidelina
Gomes-Dias*, Katia Gregori, et Jacqueline Tomasini
M. Hans Rudolf Roth (conserve son poste)
Mme Myriam Matthey-Doret (*mbre avec voix consultative*)

ont été désignés en novembre 2015

Conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

(du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020)

désignés par le conseil administratif :

président : M. Uehlinger
membres : MM. Détruche et Simoes

élus par le conseil municipal :

membres : Mme Giacobino et Gregori
MM. Esteban, Germann, Henry, Knörr

désignés par cooptation :

membres : Mme Magli
M. Koning

* démission au 19 sept. 2017 – Mme Gomes Dias peut être remplacée par un membre de son parti

répartition des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations prévue en 2018

	4 mars 2018 (votation populaire)	15 avril 2018 (élection du Grand Conseil et premier tour de l'élection du Conseil d'Etat)	06 mai 2018 (second tour de l'élection du Conseil d'Etat)	10 juin 2018 (votation populaire)
Président	Sami Agraniou VI-VE	Florian Wünsche PLR	Philippe Zaugg MCG	Edouard Houman PLR
1^{er} suppléant Président	Philippe Noël VI-VE	Lamine Bouchakhchoukha PLR	Katia Gregori MCG	Florian Wünsche PLR
2^{ème} suppléant Président	Martin Germann VI-VE	Heidi Tercier PLR	Janine Delmenico MCG	Danielle Oppliger PLR
Vice Président	Mayori Brunel PLR	Adrien Rufener GS	Julie Bersier PLR	I. Aldenkortt Bourqui PDC
1^{er} suppléant Vice-président	Danielle Oppliger PLR	Diego Alan Esteban GS	Jean-Claude Grandgirard PLR	Benjamin Aebi PDC
2^{ème} suppléant Vice-président	Hans Rudolf Roth PLR	Joseph Camuglia GS	Lamine Bouchakhchoukha PLR	Philippe Calame PDC

répartition des présidents, vice-présidents et suppléants pour les votations prévue en 2018

	23 septembre 2018 (votation populaire et premier tour de l'élection de la Cour des Comptes)	14 octobre 2018 (second tour de l'élection de la Cour des Comptes)	25 novembre 2018 (votation populaire)
Président	Joseph Camuglia GS	Bruno Da Silva PDC	Fabrice Boux de Casson PLR
1^{er} suppléant Président	Diego Alan Esteban GS	Doris Constantin PDC	Daniel Avigdor PLR
2^{ème} suppléant Président	Adrien Rufener GS	Andrew Arpidone PDC	Ashwani Singh PLR
Vice Président	Richard Stark UDC	Katia Gregori MCG	Martin Germann VI-VE
1^{er} suppléant Vice-président	Stephen Knörr UDC	Janine Delmenico MCG	Sami Agraniou VI-VE
2^{ème} suppléant Vice-président	Sébastien Thomas UDC	Philippe Zaugg MCG	Philippe Noël VI-VE